

Groupe régional SAGE

13 octobre 2011

La problématique agricole dans les SAGE

Agriculture et eau -
quelques éclairages régionaux
Situation - outils d'évolution
Prise en compte dans les SAGE

Quelques problématiques de base :

Interactions eau et agriculture :

Eau = facteur de production de l'agriculture (irrigation)

Eau = exutoire d'une pression excessive des intrants agricoles

Avec objectifs spécifiques :

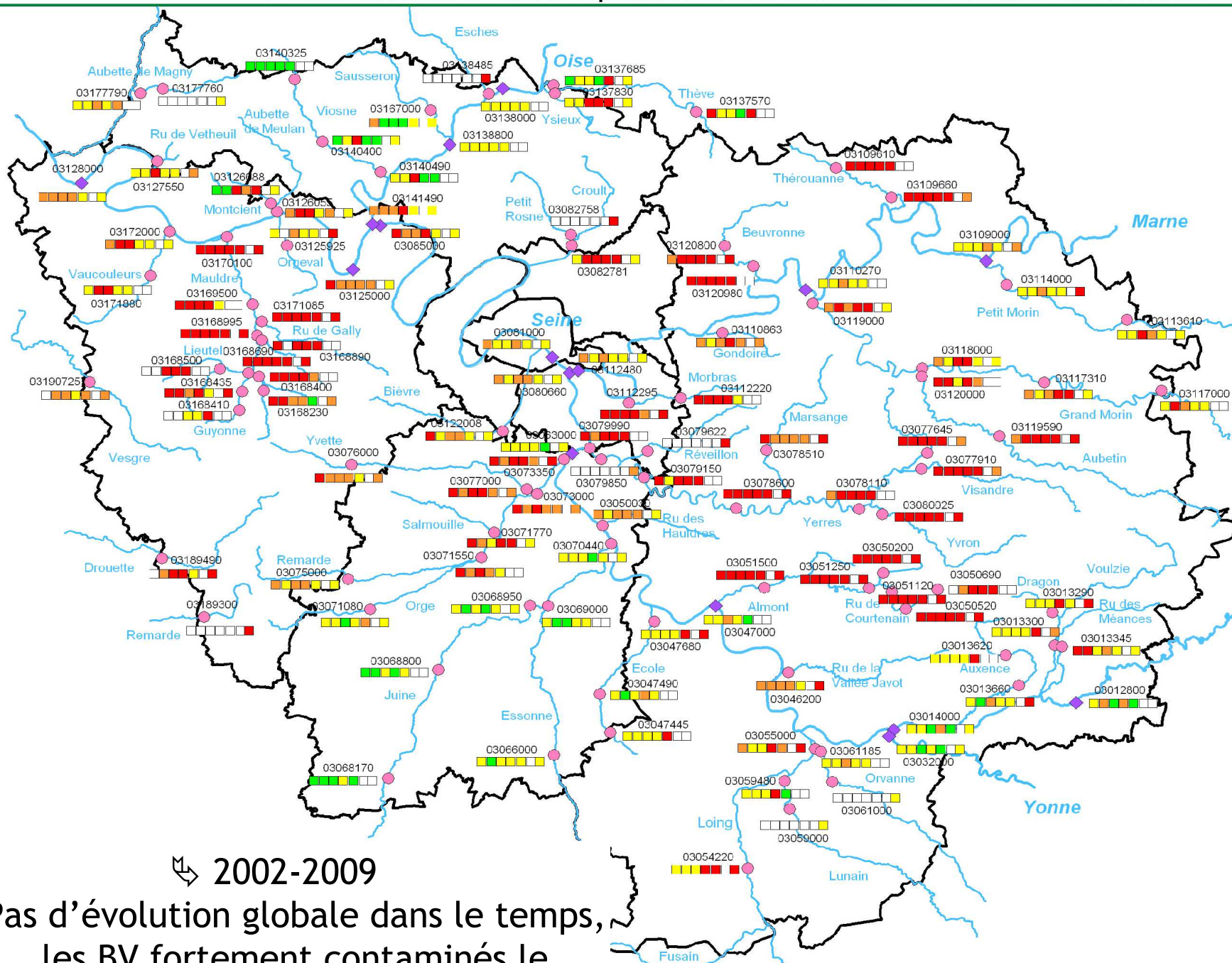
- eau : composante de base de l'environnement - exigences en terme de qualité et de quantité
- agriculture : contributive de l'alimentation humaine, à la fois en qualité et quantité -
conditionne le revenu de l'agriculteur

Donc nécessité de trouver des compromis, pour une agriculture durable répondant aux demandes alimentaires et environnementales

Situation actuelle :

Les teneurs des eaux en Ile-de-France sont globalement élevées pour les produits phytosanitaires (et nitrates)

Il est nécessaire de prendre des mesures et conduire des actions pour améliorer la qualité de ces eaux



2002-2009

Pas d'évolution globale dans le temps,
les BV fortement contaminés le
restent dans la durée

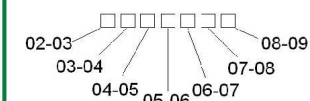


Service eau et sous-sol

Contamination 2002/2009 des eaux superficielles par les pesticides

Qualité globale, seuils SEQ-Eau :

- très bonne qualité
- bonne qualité
- qualité moyenne
- qualité médiocre
- mauvaise qualité
- absence de données



NB: manque de données pour la période 2007-2008

- ◆ station grand cours d'eau
- station petit cours d'eau
- petit cours d'eau
- grand cours d'eau
- limite départementale

Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique

Données : DIREN - AESN
COBAHMA

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : févr 2011 - CF

Déroulement :

Situation de départ

Panorama de l'agriculture en Ile-de-France - Laurence Sablier
(CA interdépartementale)

Quelques éléments d'évolution

Le plan Ecophyto - Georges Fouilleux (DRiAAF/SRAL)

Le contexte réglementaire et les outils d'accompagnement :
conditionnalité, MAE, PVE - (DRiAAF/SREA)

L'agriculture biologique - Bénédicte REBEYROTTE(GAB)

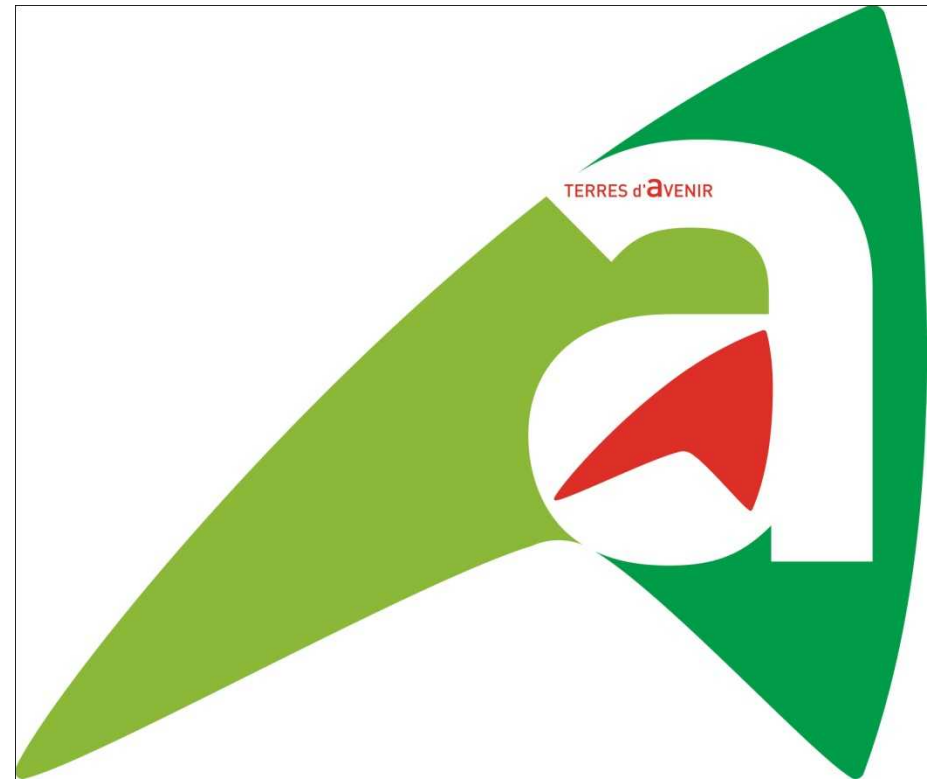
Echanges

interférences avec les activités des SAGE

GROUPE REGIONAL SUR LES SAGE

13 Octobre 2011

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
ILE-DE-FRANCE



LES ACTEURS DU MONDE AGRICOLE

Au travers de :

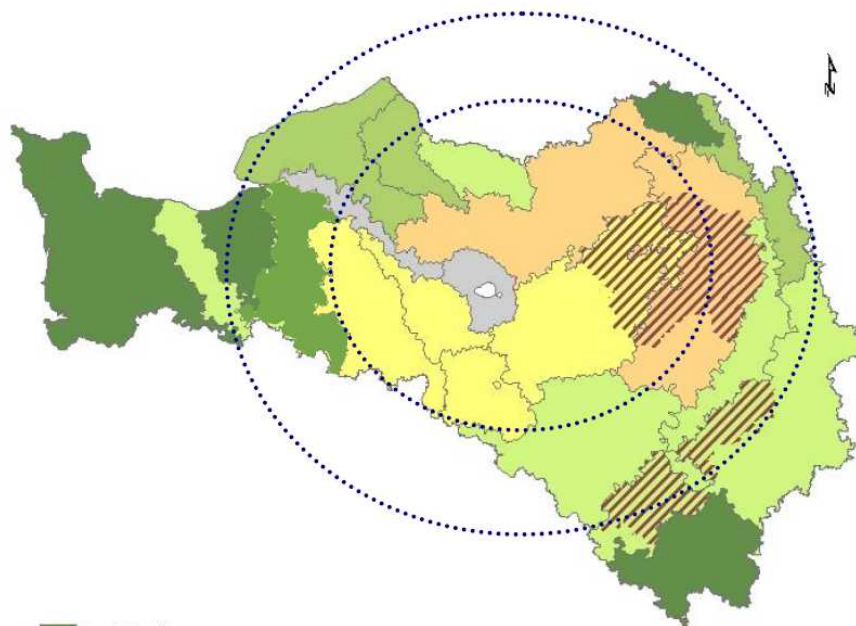
- L'agriculture
- Les filières (collecte, transformation, commercialisation)
- Les structures techniques / de conseil

PRESENTATION DE L'AGRICULTURE

L' AGRICULTURE FRANCAISE

- 1er producteur européen: 66,8 Mds€ (2008)
- Les surfaces
 - ❑ SAU: 29,3 millions d'hectares, soit 53,4% du territoire
 - ❑ Bois et territoire non agricole en extension régulière
- 527 350 exploitations agricoles
 - ❑ 62% en société
 - ❑ 77 hectares exploitées en moyenne
 - ❑ 25% exploitent plus de la moitié des surfaces
 - ❑ 22% exploités par des agriculteurs de moins de 40 ans
- 1,8% de la valeur ajoutée, toutes branches confondues
- 9 milliards d'excédent de la balance commerciale IAA

LES GRANDES REGIONS AGRICOLES DU BASSIN



- Les GRA d'élevage
- Les GRA polyculture-élevage avec maintien de l'élevage
- Les GRA de polyculture-élevage avec céréalisation
- Les GRA céréales et protéagineux
- Les GRA de céréales et cultures industrielles
- Les autres GRA
- Les PRA concernées par la viticulture

0 25 50 100 km

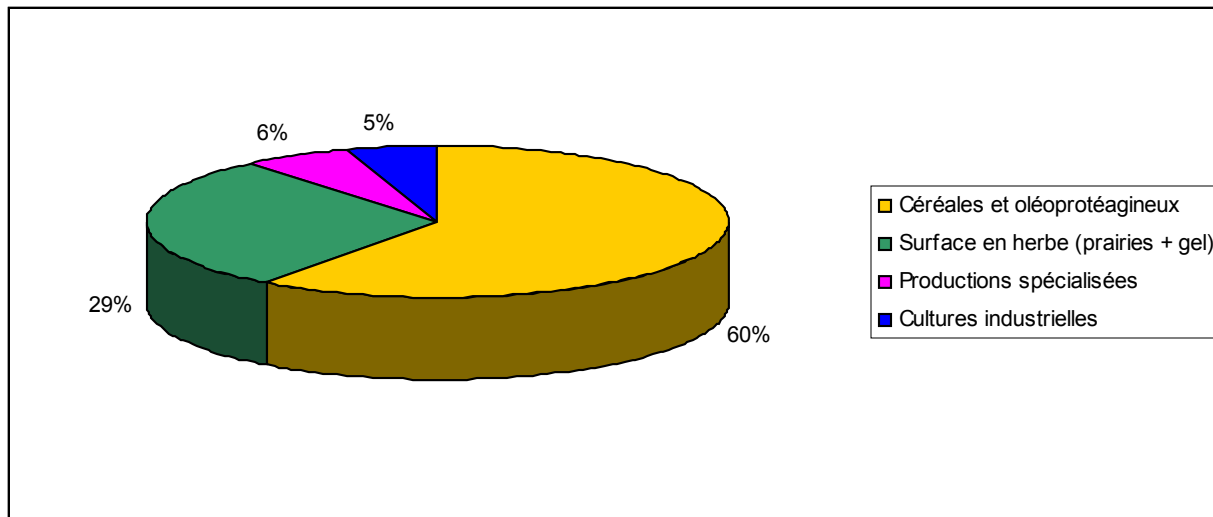


LES GRANDES REGIONS AGRICOLES DU BASSIN

- Céréales et cultures industrielles au centre du Bassin
 - Potentiel élevé
 - Fortement dépendantes de la politique agricole
 - Très sensibles aux fluctuations du marché
- Polyculture - élevage en périphérie
 - élevage à forte dominante bovine (90 % UGB)
 - Hors sol (7 %) → valorisation Productions végétales
- Peu de productions spécialisées
 - Maraîchage, horticulture
 - Vigne : 0,6 % de la SAU mais 17 % de la MB

REPARTITION DE LA SAU*

- 9,7 millions d'hectares dont 6 millions de SAU



* Surface agricole utile

EMPLOIS LIES AUX ACTIVITES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES SUR LE BASSIN

(Source : INSEE, chiffres 2000, 2001 ou 2002 selon les régions. En milliers d'unités)

	Basse-Normandie	Bourgogne	Centre	Champagne-Ardenne	Haute-Normandie	Ile-de-France	Lorraine	Picardie	Total bassin	France
Population	1 293	453	493	1 093	1 785	11 033	78	1 191	17 420	60 186
Répartition / bassin	7,4%	2,6%	2,8%	6,3%	10,2%	63,3%	0,4%	6,8%	100%	
Emplois tous secteurs	501	184	200	428	700	5 415	27	406	7 861	24 356
Répartition / bassin	6,4%	2,3%	2,5%	5,4%	8,9%	68,9%	0,3%	5,2%	100%	
Emplois agricoles	41	18	8	38	18	19	1	19	162	1 319
Répartition / bassin	25,3%	11,1%	4,9%	23,5%	11,1%	11,7%	0,6%	11,7%	100%	
Dont emploi salarié	36%	43%	43%	32%	40%	63%	34%	39%	40%	
Emplois IAA	19	4	5	15	16	80	1	12	152	603
Répartition / bassin	12,5%	2,6%	3,3%	9,9%	10,5%	52,6%	0,7%	7,9%	100%	
Dont emploi salarié	95%	96%	97%	96%	97%	96%	97%	97%	96%	



CULTURES DU BASSIN (1/2) - d'après PIREN 2009 - SAU 2000

Culture % SAU bassin	Part France	International	Débouchés filière	Observations filière
Blé 30 % bassin	40 % France	1 ^{er} export UE 2 ^e monde	40 % animaux 16 % pain 12 % amidon	Pain > 12 % protéines
Orge 11 % bassin	50 % France		0 Ptps = malt 0 Hiver = anim	Malt 90 % contrats
Colza 8,5 % bassin	50 % France		Huile, Diester tourteaux	

CULTURES DU BASSIN (2/2) - d'après PIREN 2009 - SAU 2000

Culture % SAU bassin	Part France	International	Débouchés filère	Observations filère
Betterave 5 % bassin	80 % France	1 ^{er} export UE 2 ^e monde	Sucre 80 % Alc, éthanol	Quota
Pois protéag 4,5 % bassin	60 % France	Alternative import soja	Animaux	Très lié aides PAC
Pommes de terre 1,2 % bassin	50 % France		Frites etc. Amidon	80 % contrats C Charges stricts (irrig)

L'AGRICULTURE FRANCILIENNE

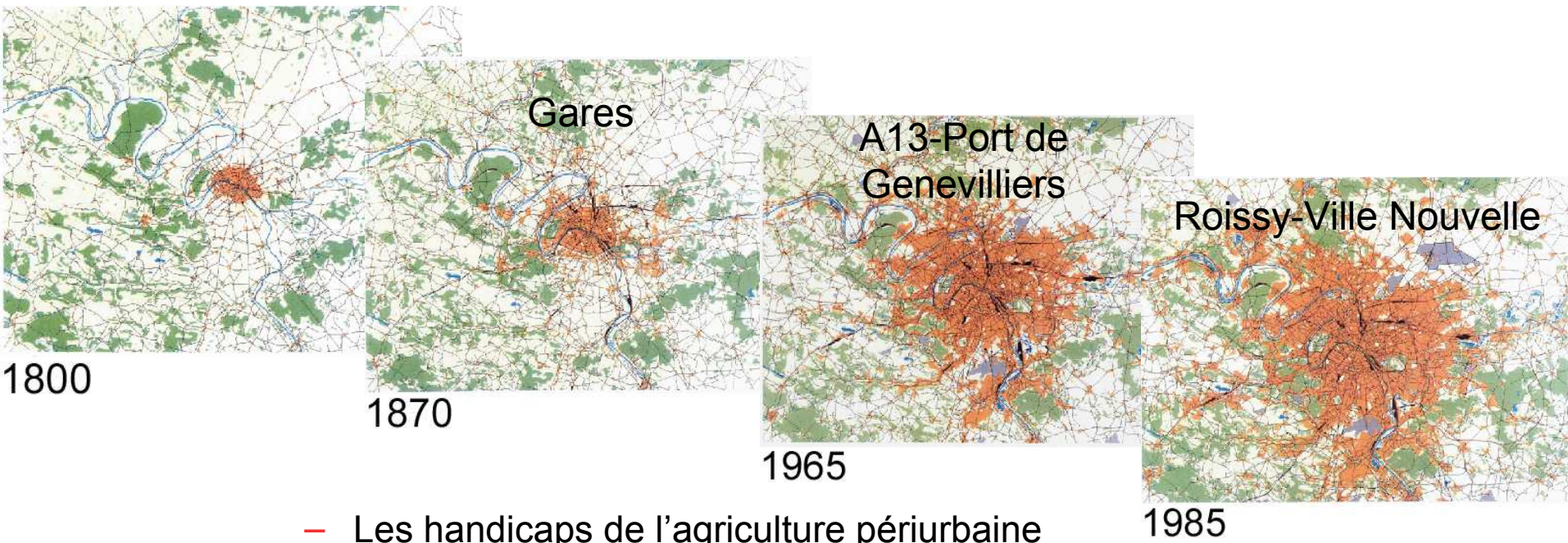
Entre Ville Campagne

- Ile de France : climat et chiffres clés
- Agriculture d'Ile-de-France Ouest



• Entre Ville et Campagne

- Une spécificité majeure: l'urbanisation...
 - 100 000 ha de terres disparues en 50 ans (2 000 ha / an)
 - Baisse de la population agricole de 55% entre 1988 et 2007



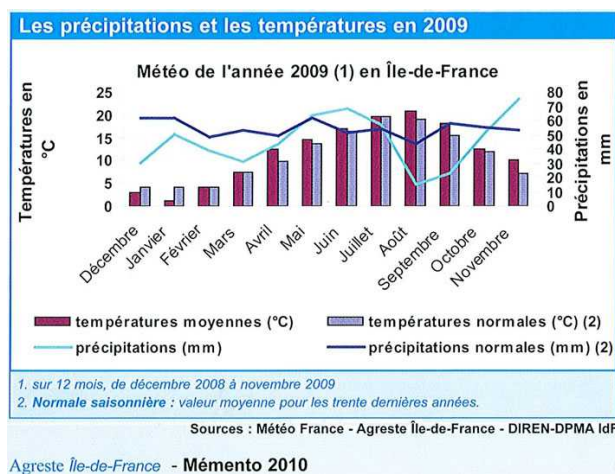
- Les handicaps de l'agriculture périurbaine

Pression foncière, vols, déprédation, problèmes de circulation des engins agricoles, main d'œuvre, contraintes de voisinage, dégâts de gibier, accès à l'eau

• Ile de France : climat et chiffres clés

• Le climat

- Climat tempéré de régime atlantique (600 mm)
- Températures douces et régulières (11°C en moyenne)



• Géographie et démographie

- 1 155 800 ha, soit 4% national
- 20% de la population nationale sur 2% du territoire

• Place de l'agriculture

- 48% de la superficie régionale occupée par l'agriculture
- 0,9% de la production nationale en valeur
- 8,2% du blé français, 16% de la farine française
- emploi : 0,1% salariés agricoles ; 2,3 % non salariés agricoles

• Agriculture d'Ile-de-France Ouest

• Exploitations agricoles et SAU...

- 2 422 exploitations en 2010 (- 27% par rapport à 2000)
- 233 000 ha en culture dont 87 % en grandes cultures

	2000			2005			2007		
	Nbre	Moy. (ha)	%	Nbre	Moy. (ha)	%	Nbre	Moy. (ha)	%
Grandes cultures	1 680	124	72	1 419	141	75	1 320	147	75
Cultures spéciales	478	10	21	351	13	19	326	16	19
Autres (élevage...)	169	48	7	122	58	6	112	69	6

- 53 % d'exploitations entre 1988 et 2007

Source : INSEE

Crise importante chez les spécialisés et les éleveurs : - 75 % des exploitations

• Une diversité des filières



- polyculture

(COP, betteraves, PdT)



Surfaces occupées en 2009	En millier d'ha
Céréales :	149,6
dont blé tendre	96,8
dont maïs	15,0
Oléagineux	33,6
dont colza	32,8
Pois protéagineux	5,4
Betteraves	11,6
Pommes de terre	1,4
Total * SAU	204,4

Source : INSEE, statistique agricole annuelle

— élevage



	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	IDF ouest
Total vaches	2 921	502	1 632	5 113
Dont laitières	1 295	291	519	2 149
Allaitantes	1 626	211	1 113	2 964
Total ovins	4 097	670	1 946	6 811
Total caprins	669	115	392	1 200
Production lait de vache (millions de litres)	-	-	-	13
Production de viande bovine (tonne eq. carcasse)	-	-	-	694

(source : Agreste, statistique agricole annuelle 2009)



— horticulture



— pépinière



– maraîchage



- ❑ Un recul important du nombre d'exploitations (disparition des bassins historiques de productions : Marcoussis, Champlan, Montreuil)
- ❑ Aujourd'hui, 250 exploitations maraîchères
- ❑ Essonne : premier département français producteur de cresson, troisième pour le persil



– arboriculture



– sylviculture



DEBOUCHES

Les débouchés des produits orientent la production du bassin et les choix des exploitants

Les conditions de marché sont notamment déterminées par :

- la croissance économique mondiale et nationale, et les cours des matières premières,
- le contexte géopolitique mondial (historiquement, une grande partie des exportations françaises, et notamment celles du bassin, se fait vers les pays de l'Union européenne, d'Afrique ou du Proche-Orient),
- Les stratégies industrielles dans le secteur agroalimentaire (70 % des produits de l'agriculture et de l'élevage français sont transformés par les industries agroalimentaires),
- Les stratégies de la grande distribution (65 % de la consommation alimentaire est distribuée par les grandes surfaces), cette dernière ayant une position déterminante sur le marché et la volonté d'imposer ses orientations à l'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire.

CHOIX DE PRODUCTION

- Coûts de transport :
Port de Rouen → zone d'approvisionnement d'environ 100 à 300 km
- Structure locale de transformation : ex :
filière de déshydratation de luzerne ou unité de transformation de pommes de terre dans la Marne
- Filière spécifique locale (céréales bio)

CHOIX DE PRODUCTION

Présence des agglomérations et a fortiori de la région parisienne

- Bassin de transformation (avec des industries « traditionnelles » comme la minoterie et les malteurs représentés entre autres par les Grands Moulins de Paris, le groupe Soufflet, ...)
- Bassin de consommation (l'agglomération parisienne regroupe sur une seule région 19 % de la population française),
- Centre des échanges routiers et ferroviaires pour le bassin,
- Opportunité pour le développement de circuits de commercialisation courts et à plus forte valeur ajoutée (vente sur les marchés, vente à la ferme, etc...)

UNE CITATION D'UN VIEUX PROFESSEUR D'ECONOMIE AGRICOLE ...

« Il faut produire ce qui se vend

Et non pas vendre ce que l'on a produit

... »

CONCURRENCE INTERCOMMUNAUTAIRE

- Unités de transformation de grands groupes de l'IAA délocalisées vers Pologne, Hongrie, République Tchèque (lait, sucre, céréales).
- Main d'œuvre à moindre coût (Agriculture Biologique)

Techniques de production en fonction de la vente

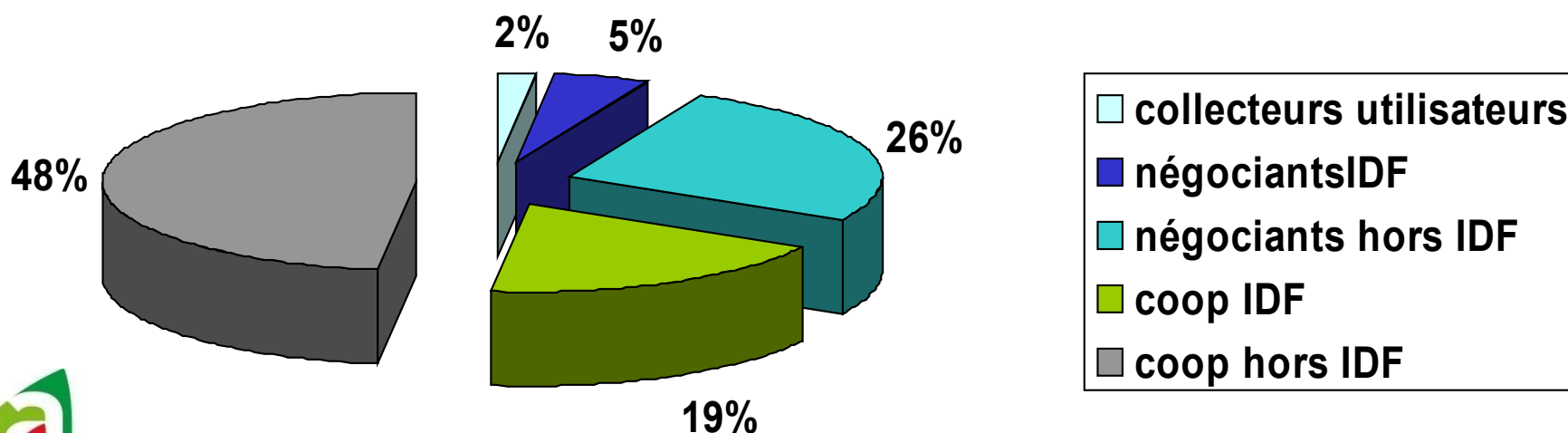
Source : piren 2009

- Fumure azotée du blé
 - L'augmentation du fractionnement des apports, passant de 2 à 4 en 20 ans, montre une évolution des itinéraires techniques. 4^e apport surtout lié à la teneur en protéines (= objectif panification)
- Culture des féveroles (ex Basse Normandie)
 - 90% débouchés = alimentation animale,
 - exportation pour consommation humaine (Moyen Orient = 10%). Pour obtenir cette qualité, il faut + d'intrants
 - Problème de l'absence de séparation des marchés

Statut et localisation collecteurs IDF

Source : FranceAgriMer 2008-2009

parts de collecte céréales et oleoproteagineux
Ile de France



TECHNIQUE ET CONSEIL

LES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

- **Finalité**

Répondre aux besoins collectifs des acteurs économiques et de leurs filières.

Organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information
Spécialisés par filière de production

- **Rôle**

Mission opérationnelle d'adaptation au terrain.

Maillon essentiel de la création et la diffusion du progrès technique en agriculture et à son aval

LES INSTITUTS TECHNIQUES AGRICOLES

- **Missions :**

- analyser les besoins des exploitations et des entreprises de leur secteur (renforcement de la compétitivité, adaptation aux demandes sociales)
- assembler les connaissances scientifiques, technologies nouvelles et savoir-faire procédés, produits et services innovants
- recherche appliquée
- diffuser et valoriser les résultats
- effectuer des expertises pour éclairer les décisions des entreprises ou des administrations
- concourir à la définition de la qualité des produits (procédures de normalisation, de certification, de qualification)

LES CHAMBRES D 'AGRICULTURE

- **Missions :**

- appui aux entreprises agricoles : conseil technique, conseil global, formation, stratégie commerciale, gestion patrimoniale, organisation du travail,...
- acquisition de références techniques et économiques
- démarches environnementales : systèmes de production, protection des cultures, gestion de la fertilisation, recyclage des déchets, mises aux normes environnementales,...
- Territoires et développement local
- démarches qualité et appui aux filières territorialisées (AgriBio, produits fermiers, filières de proximité,...)
- économie et politique agricole

...et d 'autres structures de conseil au service des agriculteurs

- Groupements de Développement Agricole, CETA, Groupements d'agriculteurs biologiques, Centres de Gestion, Services techniques des opérateurs économiques, ...

Conclusion

- Important de garder à l'esprit :
 - Maintien du revenu des agriculteurs
 - D'abord à travers une filière commerciale adaptée
 - En compensant les surcoûts ou manques à gagner
- La rémunération d'un service environnemental doit être au moins aussi attractive que celle de la production agricole, compte tenu des filières existantes



L'agriculture biologique en Ile de France

**Présentation pour le groupe SAGE – DRIEE
Jeudi 13 octobre 2011**





Sommaire

- 1- Les chiffres clés de la Bio en Ile de France : surfaces, exploitations, filières
- 2- Intérêt des pratiques et des systèmes biologiques pour la protection de l'eau
- 3- Freins à la conversion en IDF



1-Le GAB = groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France

■ Depuis **1988**, le GAB rassemble les producteurs biologiques d'IdF, membre de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)

■ Objectifs :

→ Représenter et soutenir les agriculteurs

Engagés en agriculture biologique

→ Promouvoir le développement cohérent et durable de l'agriculture biologique en Ile de France





Missions du GAB

Répondre aux attentes et aux besoins des agriculteurs bio

Défendre les intérêts des agriculteurs bio

Accompagnement des passages en bio (projet global ; aides, administratif, tutorat...)

Formation et information sur les pratiques biologiques auprès des agriculteurs.

Installation en bio : programme ABIOSOL: individuel et collectif

Structuration des filières

Communication auprès du grand public et des établissements scolaires agricoles sur l'agriculture bio et l'eau

Restauration collective

Actions renforcées sur les secteurs prioritaires pour la protection de l'eau



**Avec une volonté d'informer, de proposer et d'anticiper...
.... plutôt que d'imposer!**



Chiffres clés de l'AB en IDF

En France, entre fin 2008 et fin 2010 :

+ 55 % d'exploitations en 2 ans

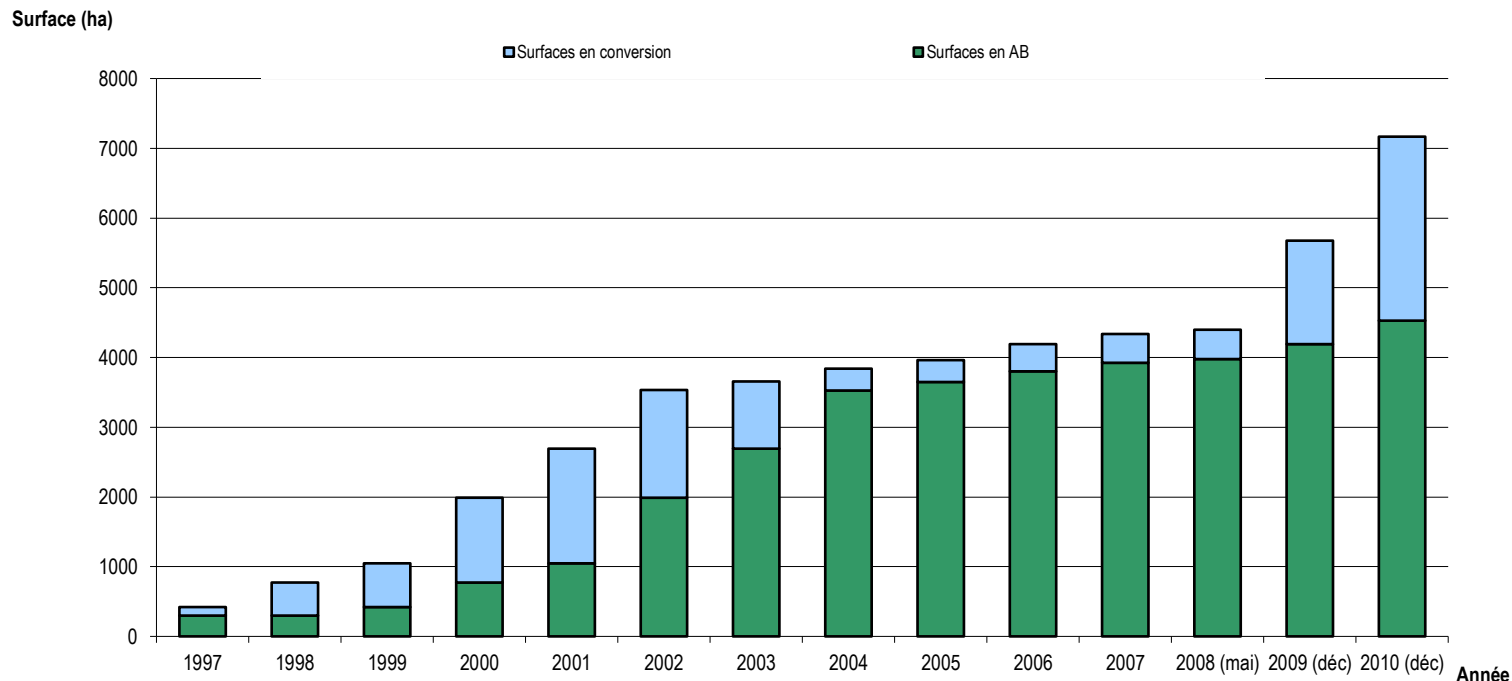
+ 40 % de surfaces en bio

Dans le même temps, en Ile-de-France :

+ 75 % d'exploitations en 2 ans (84 > 150)

+ 60 % de surfaces en bio (4 400 > 7 166)

Evolution des surfaces conduites en bio en Ile de France depuis 1997



Sources : Chambres d'Agriculture, ERE, GAB IdF pour Plan BIO.



Chiffres clés de l'AB en IDF

Fin 2010, l'agriculture biologique représente :

- **7166 ha** (en bio et conversion), soit environ 1,2 % de la SAU francilienne
- **150 structures certifiées** en bio ou conversion, soit environ **2,7 % des exploitations agricoles** (presque un doublement depuis 2008).

Département	Grandes Cultures strictes (nb d'exploitations)	Polyculture élevage, y compris l'apiculture (nb d'exploitations)	Maraîchage (nb d'exploitations et associations d'insertion)	Arboriculture (nb d'exploitations)	Horticulture (nb d'exploitations)	Total par département
77	26	14	20	4	1	65
78	12	4	17	5	0	38
91	13	2	15	0	0	30
92 et 93	0	1	1	0	0	2
94	1	1	2	0	0	4
95	1	2	7	1	0	11
Total région	53	24	62	10	1	150



Chiffres de l'AB en France et UE

Source Agence Bio :

- **La bio en France:**

- 3,1% de la SAU (845 440 ha) IDF : 19^e/23 en nb ha et en %
- 4% des exploitations (20 604)

- **UE 2009:**

- 4,7% de la SAU ; entre 2009 et 2008 augmentation des surfaces (9,6%) et des EA (6,2%)

-FR : 8% de la SAU bio européenne (22% de la SAU totale de l'UE !), 5^e position en valeur absolue / 22^e position en % de la SAU nationale (/27). 1) Autriche 18,5% ; 2) Suède 12,6% ; 6) Italie 9% ; 14) Alle presque 6% ; 16) RU 4%, fortes différences entre régions d'un même pays

www.agencebio.org

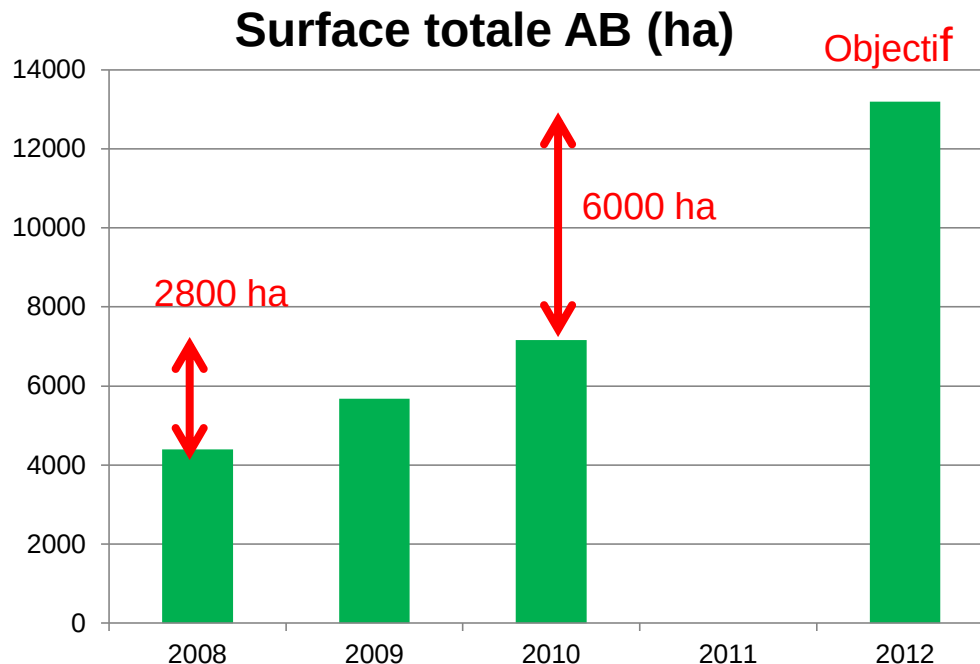


Objectifs Plan Bio Etat Région : Multiplier par 3 les surfaces en bio d'ici 2012

Fin 2008 : 4400 ha

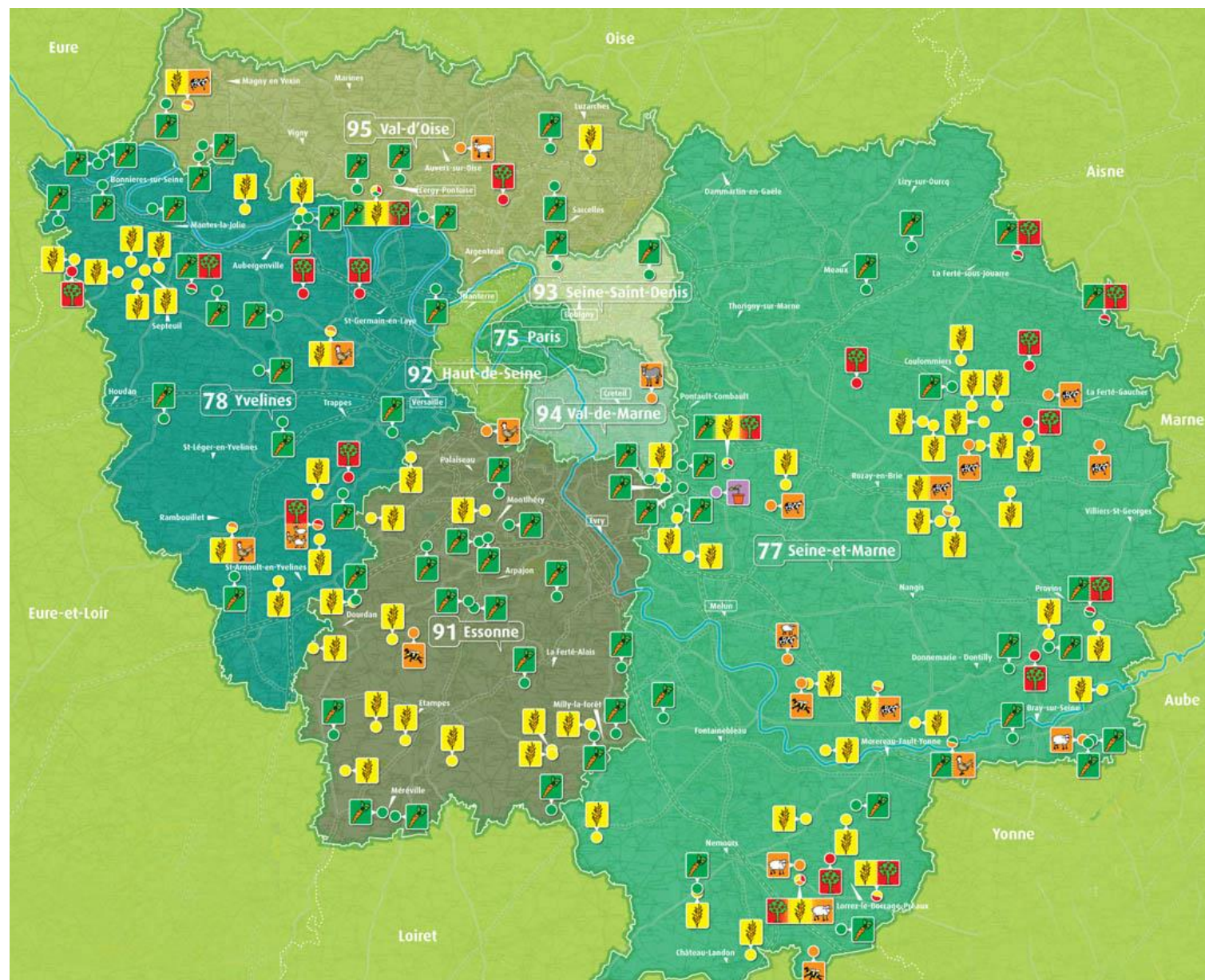
Objectif 2012 : 13200 ha,

> soit une augmentation des surfaces bio de 8800 ha.



> 2800 ha passés en bio
entre 2008 et 2010
> Restent 6000 ha à
passer en bio entre 2010 et
2012

> Une croissance à
intensifier...





Répartition des exploitations par type de productions principales en fin 2010



Maraîchage et Horticulture : 42 %



Grandes cultures : 35 %

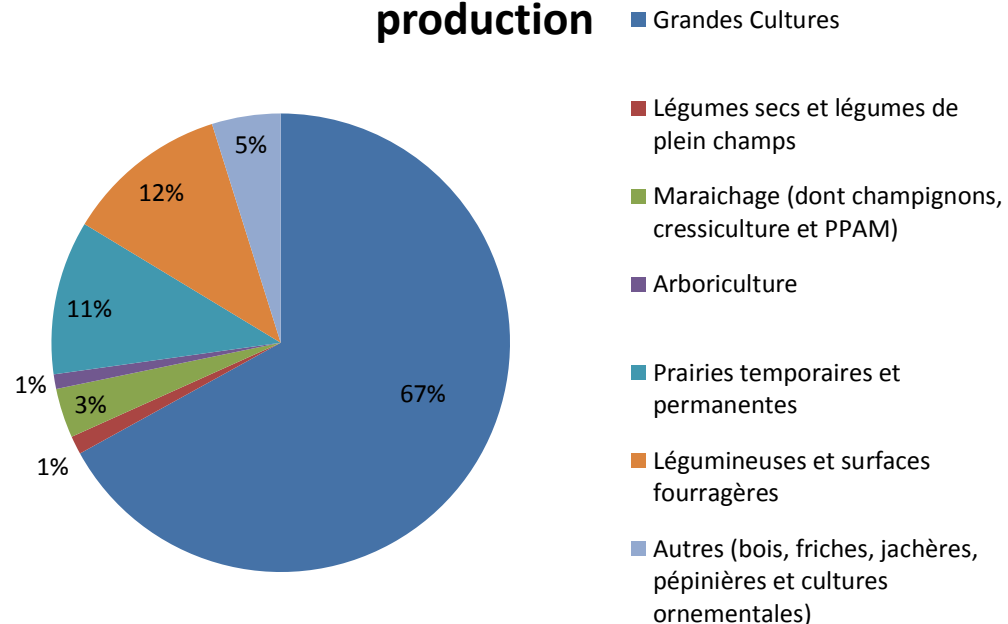


Polyculture élevage : 16 %



Arboriculture : 7 %

Répartition des surfaces agricoles bio et en conversion franciliennes par type de production





- Val d'Oise :

- Aucune évolution ni en 2009, ni en 2010

Total fin 2010 : 525 ha

- Yvelines :

- + 3% d'augmentation des surfaces en 2009
- et +57% en 2010

Total fin 2010 : 1 657ha

- Essonne :

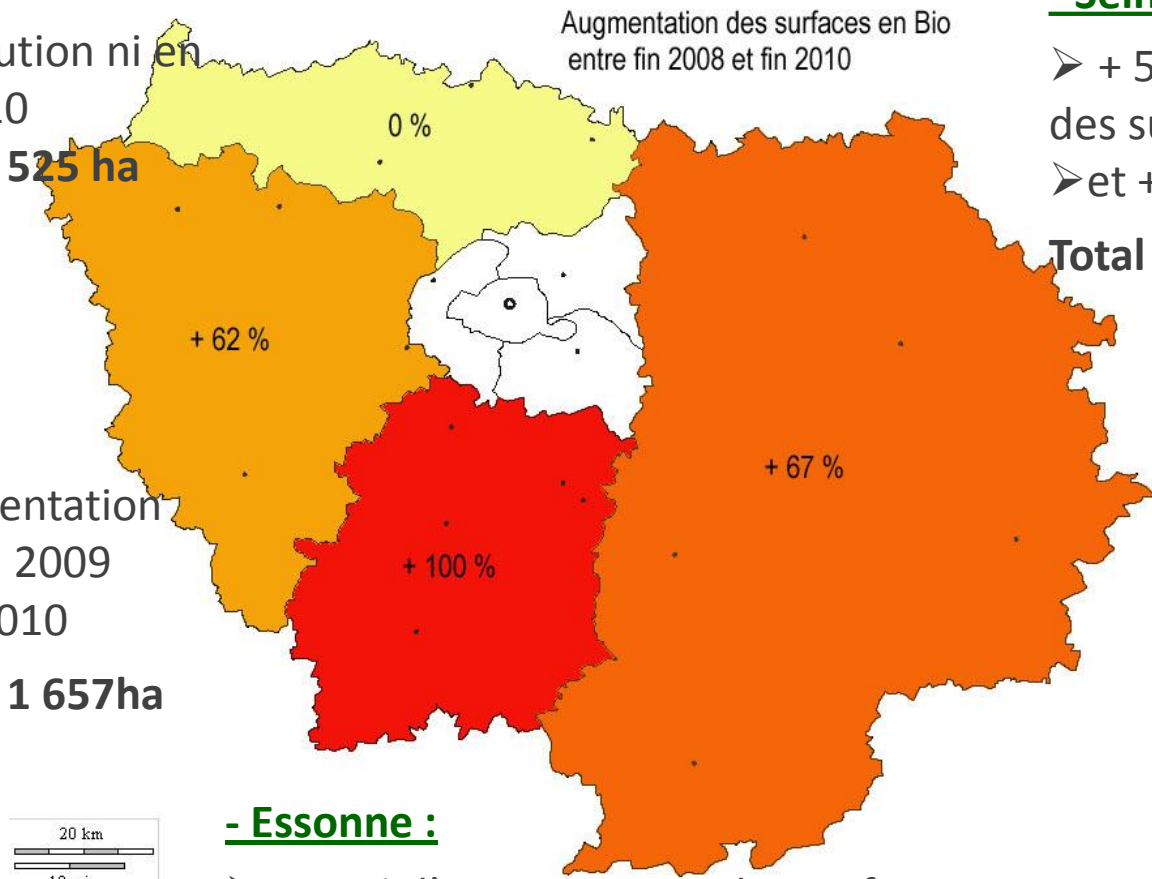
- + 36% d'augmentation des surfaces en 2009
- et +46% en 2010

Total fin 2010 : 1 898 ha

- Seine-et-Marne :

- + 50% d'augmentation des surfaces en 2009
- et +11% en 2010

Total fin 2010 : 3 015 ha





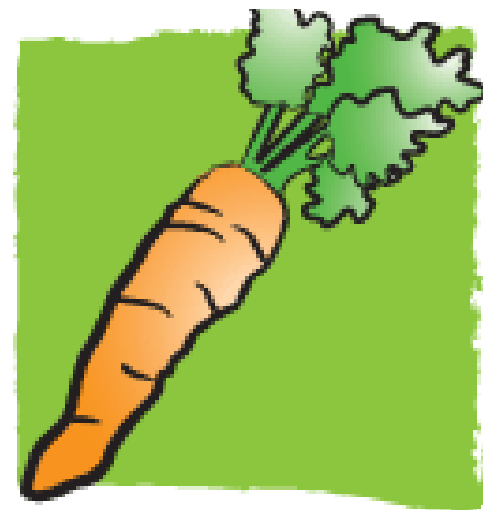
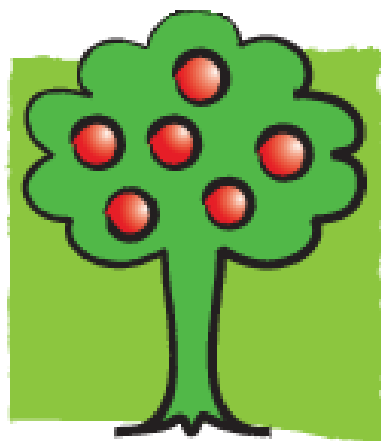
Augmentation des surfaces entre fin 2008 et fin 2010



Grandes Cultures : +55 %
(+ 2 144 ha)



Arboriculture : +82 %
(+ 33 ha)



Maraîchage et PPAM : +
98 %
(+ 159 ha)

Prairies permanentes : +24%
(chiffre peu représentatif car ne
prend pas en compte les prairies
temporaires et les fourrages)



Les circuits de distribution des productions franciliennes

1) Les Céréaliers:

- 60 % adhérents à des coopératives
 - ⇒ 6 coopératives dont 2 100% bio hors IDF
 - ⇒ Union des coops bio en IdF
 - ⇒ Union des coops conventionnelles pour commercialiser le bio (UCBC)

- 40 % sont indépendants et vendent :
 - * directement à des transformateurs (moulins)
 - * à des coopératives bio
 - * à des négociants / courtiers
 - * à d'autres EA ou centres équestre



Les circuits de distribution des productions franciliennes

- ⇒ Présence d'ateliers à la ferme: farine, pain, huile...
- ⇒ Présence de meuniers bio en IdF : écrasement de 6 700 t.

Un exemple de filière locale : la filière Pain « Bio d'Île-de-France »[®]

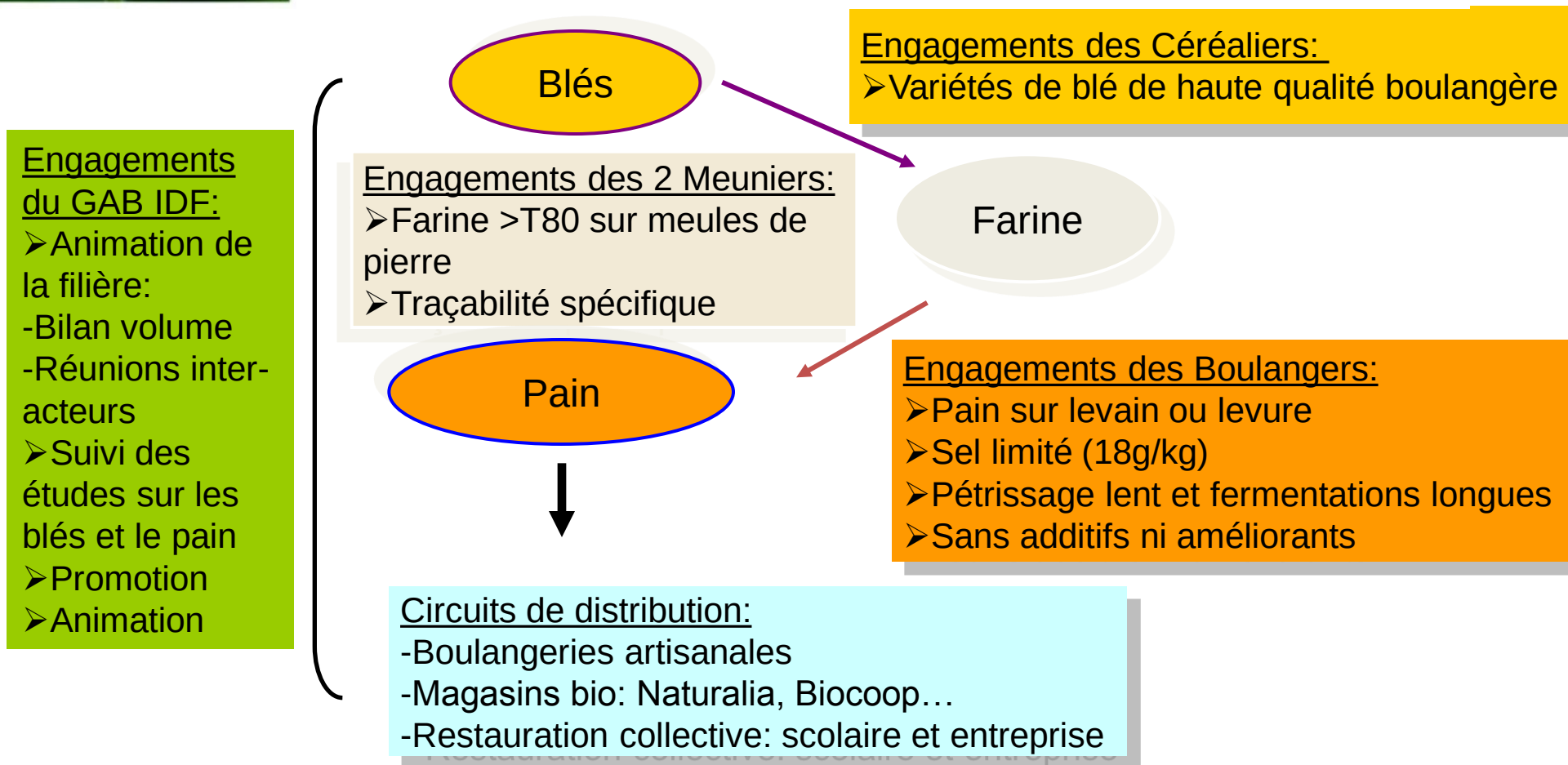
⇒ Agriculteurs, meuniers et boulangers proposent un pain régional de grande qualité nutritionnelle depuis 2004





La filière

Pain « Bio d'Ile de France »[®]



Volume 2010: 96 tonnes de pain & 962 tonnes de blés achetées



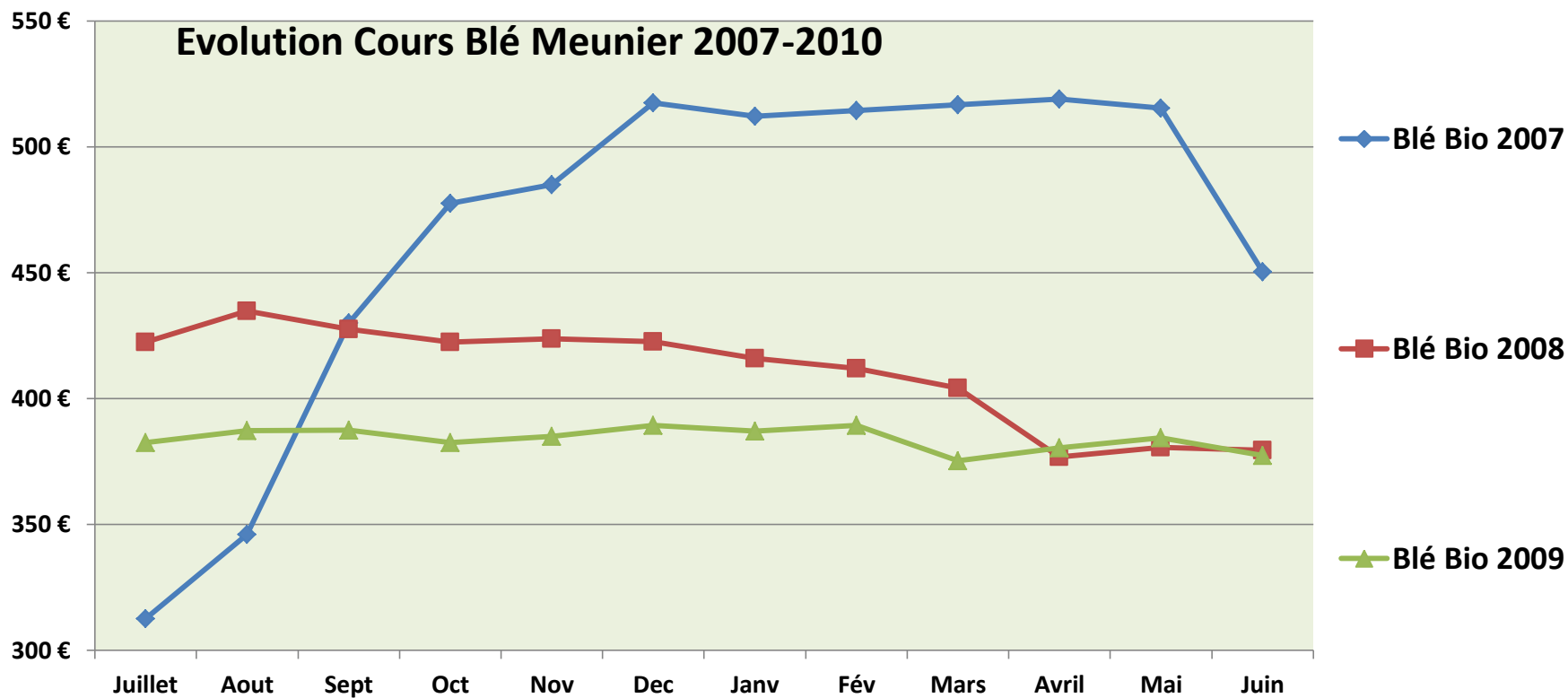
Cotations des céréales et des oléoprotéagineux

<i>Mai 2011 - PRIX DEPART SEINE ET MARNE €/T</i>						
	BLE TENDRE	ORGE DE MOUTURE	ORGE DE BRASSERIE PRINTEMPS	MAIS	POIS	FEVEROLES
Conv	228€	180€	270€	220€	220€	260€
Bio	380€	285€	375€	360€	330€	330€
Différences	+ 67%	+58%	+39%	+64%	+50%	+27%

Source : La dépêche Le Petit Meunier

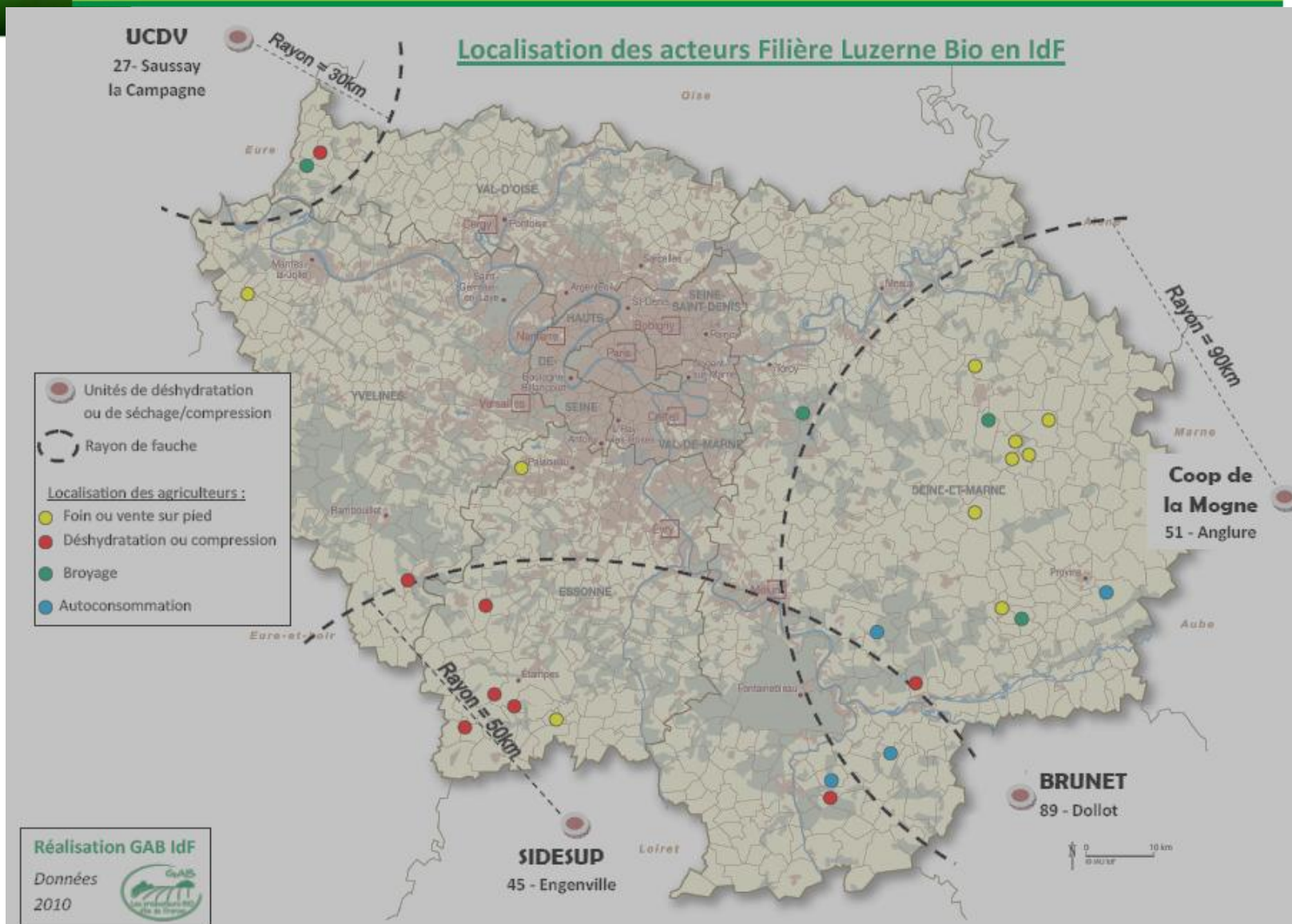


Zoom: Détails du cours du blé





Les circuits de distribution : luzerne





Les pistes de développement des filières

- Étude d'un nouveau produit: **les Galettes Végétales**
- Projet **de montage d'une légumerie**
- Création de « **Fermes Bio d'Ile de France** », l'organisation **économique des producteurs** biologiques franciliens pour accéder à de nouveaux marchés



Des projets concrets avec nos partenaires pour les productions actuelles et futures



Les circuits de distribution des productions franciliennes

2) Les Maraîchers / arboriculteurs:

Vente par paniers (le plus souvent AMAP) : tous sauf exception

Maraîchers :

- 65% ont une commercialisation intégralement en AMAP (90 à 100 % du CA)

- 35% ont des circuits diversifiés : à la ferme, marchés, demi-gros ou gros, resto collective

⇒ Démarches de transformation à la ferme: jus, cidre, confitures, produits dérivés du cresson...



Les circuits de distribution des productions franciliennes

3) Les éleveurs:

Tous les produits ne sont pas valorisés en bio

➤ *Contrainte de l'abattage, de la découpe et de la collecte de lait en IDF*

⇒ Nombreuses transformations à la ferme: fromage, découpe (dans un GIE)...

⇒ Potentiel élevages poules pondeuses (demande, débouchés, diversification possible...)



Les circuits de distribution des productions franciliennes

Remarques et conclusions:

- Une forte proportion de vente directe
- Débouchés et demandes très nombreuses pour les producteurs
- Des circuits de distribution inégalement investis
- Une production atomisée à travers le territoire
- Transformation et circuits logistiques: des solutions logistiques à trouver et des économies d'échelle à atteindre

Manque de production bio régionale pour répondre à la forte demande



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des pratiques agricoles innovantes et propres

Mode de production basé sur des obligations de résultats et des principes fondamentaux:

- Non utilisation des produits chimiques de synthèse
- Interdiction d'OGM
- Bien-être animal
- Respect des équilibres, des cycles naturels et de la biodiversité



**Un règlement européen
harmonisé**



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des pratiques agricoles innovantes et propres

Des principes et des techniques de productions alternatives:

« Nourrir le sol pour nourrir la plante »

« Préférer le préventif au curatif »

- **Gestion du sol**: Fertiliser, Aération et favoriser l'activité biologique des sols
- **Gestion des nuisibles et indésirables**: adventices, parasites et ravageurs
 - Méthodes préventives
 - Méthodes curatives



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

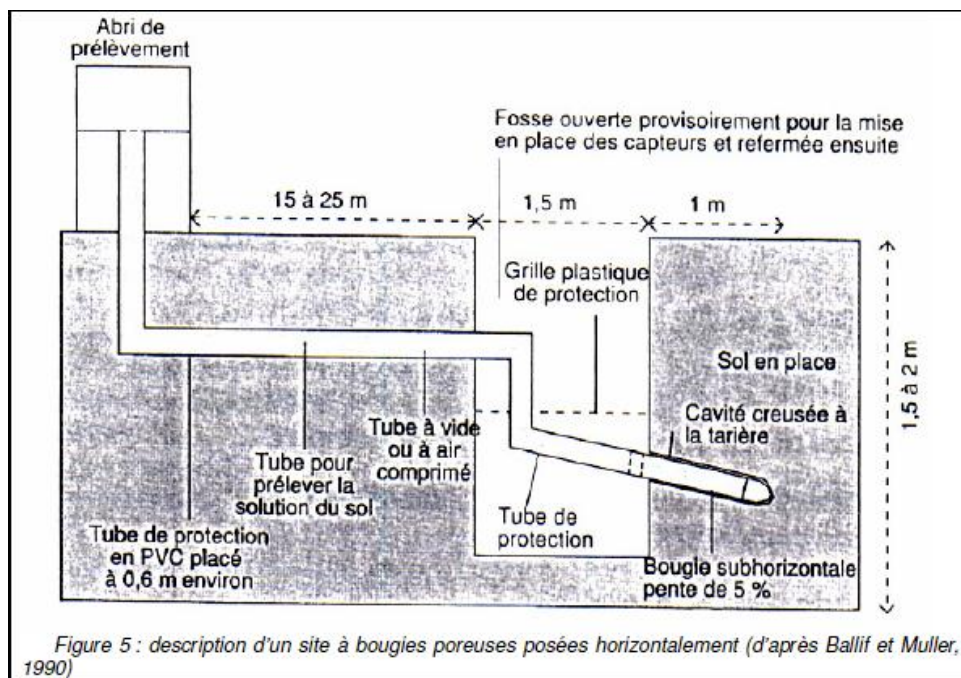
Des pratiques agricoles innovantes et propres





Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des études scientifiques qui confirment le rôle positif de l'AB sur la qualité de l'eau



Bassin en polyculture-élevage, conduit en AB depuis 1977

L'eau « produite » contient 23 à 28 mg/l de nitrates.

Norme de potabilité : 50 mg/L
Concentration « naturelle » en l'absence de fertilisation : 5 à 15 mg/L

INRA, 2003

Agriculture biologique et qualité des eaux



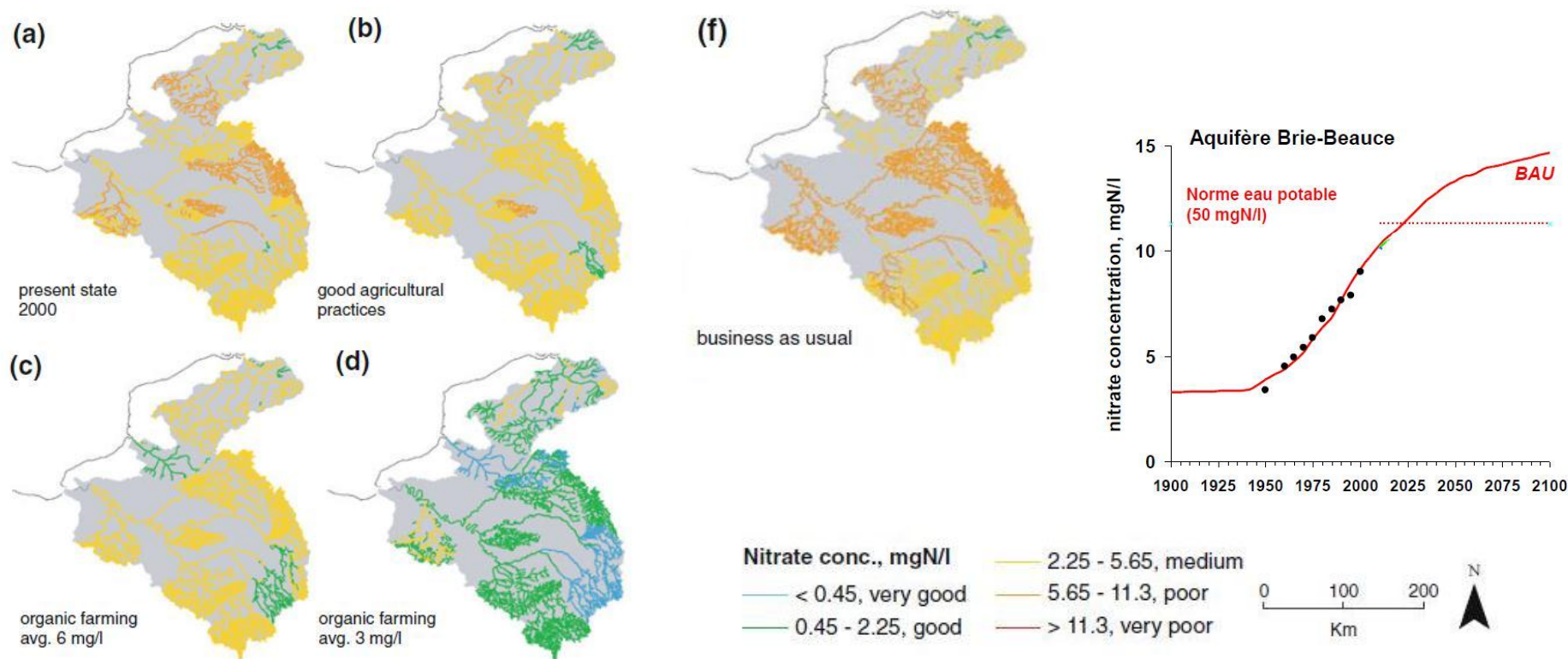
Limitation dans le lessivage des nitrates

www.bioiledefrance.fr



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des études scientifiques qui confirment le rôle positif de l'AB sur la qualité de l'eau



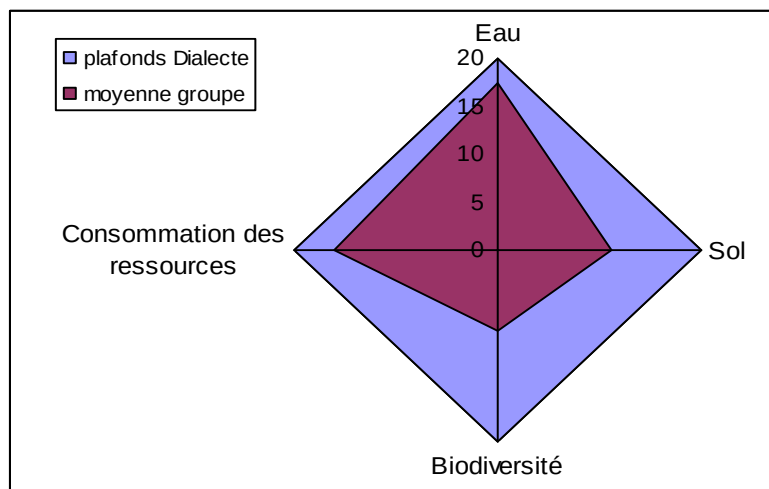
Cycle de l'azote pour un scénario hypothétique d'agriculture biologique généralisée aux bassins de la Seine, de la Somme et de l'Escaut
 Vincent Thieu, Gilles Billen, Josette Garnier et Marc Benoit – 2010 – INRA CNRS

www.bioiledefrance.fr



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des études scientifiques qui confirment le rôle positif de l'AB sur la qualité de l'eau



Analyse via le diagnostic DIALECTE

- Analyse basée sur 23 indicateurs
- Eau (qualité/qtté):

Eau (qualité/quantité)	17,5	20
Rejets azotés	3,0	3
Rejets phosphore	1,9	2
Résidus phytosanitaires	3,0	3
Rejets d'effluents d'élevage	2,6	3
Gestion de l'eau	3,0	3
Couverture de sol l'hiver	1,1	1,5
Taille des parcelles de cultures différentes	1,1	1,5
% de linéaire de cours d'eau protégé	1,0	1
Protection par les éléments naturels	0,9	2

Excellente gestion des intrants, évitant toute pollution des eaux (réduction de 37% du lessivage)

GAB IDF – 2010

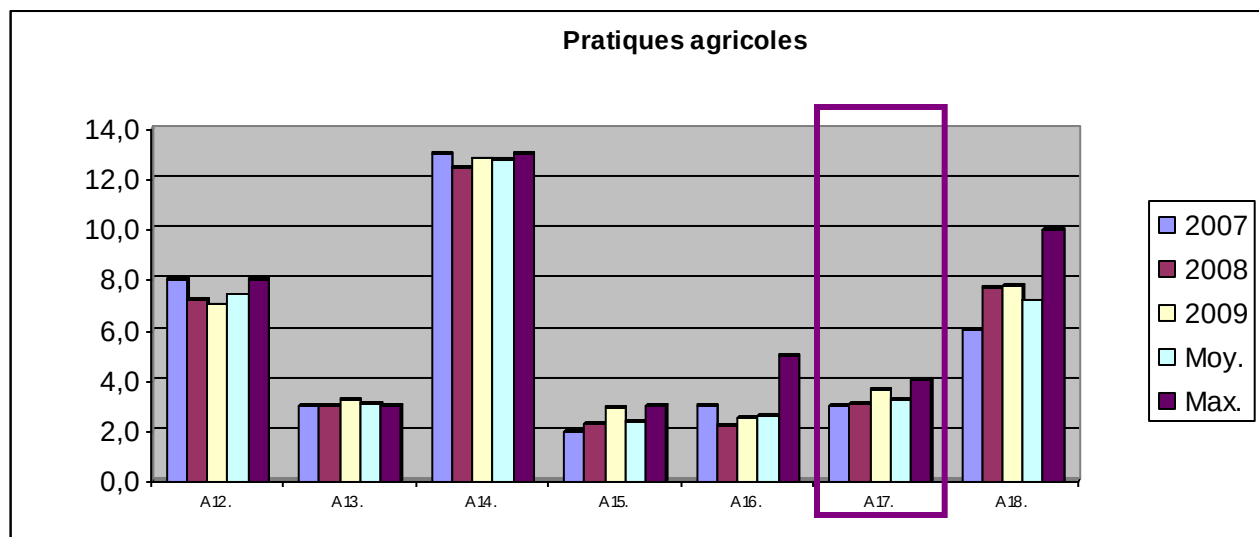
Analyse agro-environnementale de fermes bio franciliennes

www.bioiledefrance.fr



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Des études scientifiques qui confirment le rôle positif de l'AB sur la qualité de l'eau



A12	Fertilisation
A13	Effluents organiques liquides
A14	Pesticides
A15	Traitements vétérinaires
A16	Protection de la ressource sol
A17	Gestion de la ressource en eau
A18	Dépendance énergétique

Lutte mécanique, gestion réfléchie de la fertilisation (rotation) , absence utilisation produits chimiques de synthèse et faible irrigation permettent la

Production d'eau en sortie de champs de qualité



Pourquoi et comment l'Agriculture Biologique protège la qualité des eaux?

Une agriculture rendant des services environnementaux

« En se basant surtout sur les coûts de traitement de l'eau évités et sur 2 sites de Seine et Marne : Voulzie et Nappe de Champigny »

Résultats « coûts de traitements évités moyens »

- **sur Voulzie** : 186 € / ha (32 € en pesticides et 154 € en nitrates)
- **sur Nappe de Champigny** : 129 € / ha (37 € en pesticides et 92 € en nitrates).

Fourchette AAC IDF: 160 à 200€/ha

Attention tout de même à l'interprétation des résultats (hypothèse et contexte).



Freins à la conversion

- Réticences « humaines » au changement de pratiques et d'habitude
- Méconnaissance des pratiques et systèmes bio (a priori, / rentabilité, phénomène de mode, rétrograde, trop technique, pas possible sur tel type de terre, accès à l'info à améliorer)
- Valorisation par les filières
- Dispositifs d'aides à la conversion changeants et pas toujours suffisamment incitatifs, méconnus par les agriculteurs
- Dispositifs d'accompagnement, de conseil, de formations souvent méconnus
- Prix du marché des céréales élevés n'incitant pas au changement (à nuancer avec augmentation coût des intrants de synthèse)
- Sentiment d'avoir déjà amélioré les pratiques



Merci de votre attention



Plan Ecophyto 2018

visant à réduire de 50% l'usage des pesticides
d'ici 2018, si possible

Georges Fouilleux

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation,
De l'agriculture et de la forêt d'Ile de France

Plan Ecophyto 2018

Depuis une trentaine d'années : présence de plus en plus fréquente dans l'eau des molécules utilisées en agriculture (pesticides, nitrates)

Constat du Grenelle de l'environnement (automne 2007): Consensus concernant les produits phytosanitaires : nécessité de réduire leur utilisation, d'interdire les plus dangereux, et de mieux utiliser ceux qui sont autorisés.

Septembre 2008 : lancement du plan Ecophyto 2018

Quelques caractéristiques :

- consensus de l'ensemble des partenaires de la société
- plan basé d'abord sur le volontariat et sur l'adhésion des partenaires
- plan touchant l'ensemble des usagers des produits phytosanitaires
- maintien d'un niveau élevé de production agricole

En parallèle, réglementation communautaire :

- directive 2000/60/CE cadre sur l'eau : atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen
- Directive 2009/128/CE - utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, qui prévoit notamment la mise en plan d'un plan de réduction des pesticides dans chaque EM

Les composantes du plan

9 axes - plus d'une centaine d'actions listées par le comité national

Principaux axes de travail :

- recenser et généraliser** les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides, en mobilisant l'ensemble des partenaires
- innover** dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides
- former** à la réduction et sécuriser l'utilisation des pesticides
- renforcer les réseaux de **surveillance des bio-agresseurs** sur les végétaux
- réduire et sécuriser** l'usage des produits phytopharmaceutiques en **zones non agricoles**
- prévenir des risques** liés aux produits phytopharmaceutiques

Axe 2 : Secteur agricole : action DEPHY

Action principale : mise en place de groupes de fermes de référence, dans les différents secteurs de la production agricole (grandes cultures, polyculture élevage, arboriculture, maraichage, viticulture)

Objectifs :

- Référentiel des performances des systèmes de culture économes :
évaluer, référencer les performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires des systèmes de culture Ecophyto,
- Observatoire des conditions de réussite des trajectoires de changement :
méthodes et démarche pour l'accompagnement et l'apprentissage des systèmes de culture Ecophyto avec des indications sur les étapes à privilégier pour réussir de façon durable la réduction d'usage de produits phytosanitaires,
- Démonstration, apprentissage et formation :
Vers agriculteurs, conseillers, enseignants, monde associatif, public...

Secteur agricole : action DEPHY (axe 2)

Mise en place en Ile de France :

3 groupes - 34 exploitations, portées par les 2 chambres départementales d'agriculture (2 en Seine et Marne, 1 en Essonne-Yvelines, en grandes cultures) - appui par un ingénieur réseau par groupe, et une cellule d'animation nationale

En complément : appel à projets pour la mise en place d'expérimentations visant à soutenir et accompagner les changements de systèmes d'exploitation.

Action d'appui à long terme : travail de la Recherche (INRA, CEMAGREF,...) (axe 3)
-Ecophyto R&D : “quelles voies pour réduire l'usage des pesticides” - présentation en janvier 2010
-orientation de la Recherche pour fournir des solutions nouvelles contribuant à l'atteinte des résultats de réduction de pesticides à long terme.

Protection des AAC prioritaires

2009 : établissement d'une liste d'aires d'alimentation de captage prioritaires Grenelle (507 captages en France, 37 en Ile de France)

Mise en place d'un plan d'action sur chaque AAC pour fin 2011.

Préparation en 3 phases :

Etude hydrogéologique délimitant l'AAC

Diagnostic des pressions territoriales (zones agricoles et ZNA)

Préparation d'un programme d'action

Bilan de l'état d'avancement (septembre 2011):

Nbre de captages	Délimitation AAC	Diagnostic des pressions	Programme d'action
37	27 faites <i>(dont 4 AP)</i> 9 en cours	5 faits 14 en cours	8 en cours



Service eau et sous-sol

Avancement
captages Grenelle

● captage

1 2 3

- 1 = délimitation de l'AAC
- 2 = réalisation du diagnostic
- 3 = élaboration du programme d'actions

Etat d'avancement :

- réalisé
- ▒ en cours
- non réalisé

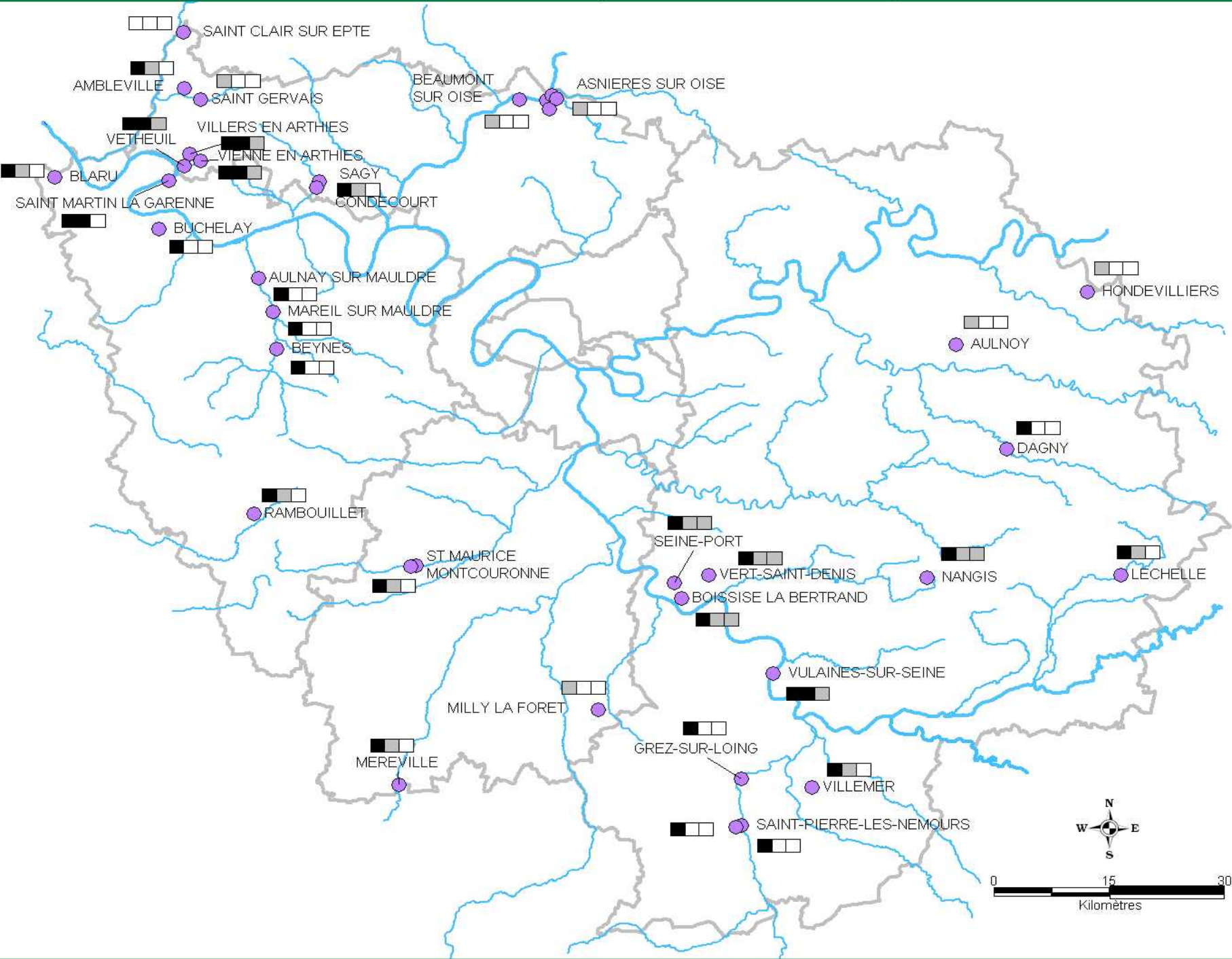
- petit cours d'eau
- grand cours d'eau
- ▭ limite départementale

Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique

Données : DDT 77, 78, 91, 95

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : sept 2011 - CF



Axe 4 : Exigence de formation

Mise en oeuvre concrète : le Certiphyto

Le Certiphyto est un certificat individuel attestant que son possesseur a une connaissance suffisante des produits phytosanitaires et de leurs risques.

Personnes concernées : agriculteurs, distributeurs, applicateurs professionnels, conseillers,... (estimation de 800 000 personnes en France) - obligatoire à partir de 2014.

Obtention par : diplôme, test, ou suivi d'une formation (2 jours mini)

Certiphyto expérimental de 2010 à juillet 2011 : 148000 certiphyto délivrés

Automne 2011 : mise en place de la version définitive du certiphyto

En parallèle : renforcement du système de certification des entreprises (remplacement du DAPA)

Axe 5 : Surveillance biologique du territoire

La maîtrise de l'utilisation des pesticides passe par :

- la détection et l'identification des risques phytosanitaires émergents,
- le maintien du bon état phytosanitaire global du territoire,
- la détection des effets indésirables induits par les pratiques phytosanitaires.

Pour cela, les thèmes d'actions sont :

- organiser le partenariat entre les différents acteurs,
- mettre en place un système d'information partagé entre les différents acteurs, public et mutualisé,
- définir des protocoles d'observation adaptés.

Caractéristiques :

La SBT est assurée par la profession, et fournit une information gratuite, à destination de tous.

Le BSV fournit une description de l'état sanitaire du territoire, ainsi qu'une analyse de risque pour les principaux bio-agresseurs observés.

Surveillance biologique du territoire (axe 5)

Mise en place en Ile de France

5 BSV : grandes cultures - arboriculture - maraichage - horticulture, pépinières - ZNA

Diffusion :

- bulletins mis en place sur le site internet de la DRIAAF - <http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Periodiques>
- bulletins repris par les partenaires pour élaborer leurs préconisations
- envoi par mail à tous les demandeurs
- participation de toutes les structures techniques concernées selon les productions: chambres d'agriculture, coopératives, négociants, instituts techniques, Fredon,....

Axe 7 : Zones non agricoles

Dans les zones non agricoles, il convient de mettre en œuvre des actions spécifiques, sur le thèmes suivants :

- améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides;
- sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs,
- encadrer strictement l'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux destinés au public,
- développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA,
- développer des stratégies globales d'aménagement de l'espace.

Deux approches : Agir sur la réglementation – Mobiliser des acteurs

Zones non agricoles (axe 7)

Actions sur la réglementation :

- Révision des conditions d'octroi de la mention « emploi autorisé dans les jardins »
 - Décret du 30/11/2010 : seul un professionnel peut acheter des produits ne portant pas la mention EAJ
 - 3 arrêtés du 30/11/2010 : nouveaux critères d'octroi de la mention EAJ, conditions d'emballage, références exigées des utilisateurs professionnels
- Interdiction des traitements avec des produits à base de substances extrêmement préoccupantes dans les lieux publics :
 - Arrêté du 27/06/2011 : dispositions d'interdiction et de restriction d'usage sur et à proximité de lieux publics ciblés tels que crèches, écoles, hôpitaux, parcs et jardins, terrains de sport

Zones non agricoles (axe 7)

Mobilisation des acteurs -> les accords cadre

les professionnels des ZNA - Accord cadre du 3/09/2010

- Promouvoir l'aménagement des espaces de manière à minimiser le recours aux pesticides et favoriser l'usage de méthodes alternatives
- Soutenir les actions d'information et de formation des applicateurs et donneurs d'ordre
- Communiquer avec le public et diffuser auprès des professionnels les outils permettant de réduire l'usage des pesticides

▪ les professionnels des golfs - Accord cadre du 16/09/2010

▪ SNCF et RFF - Nouvel accord cadre prévu en 2011

▪ Les jardiniers amateurs - Accord cadre du 2 avril 2010

Outils d'accompagnement :

- une plate forme internet dédiée aux professionnels, pilotée par Plante et Cité, pour entraîner les collectivités vers une gestion économe en pesticides - Mars 2011
- une plate forme internet dédiée aux amateurs, pilotée par SNHF, pour entraîner les jardiniers amateurs vers des pratiques économes en pesticides
- une campagne de communication auprès des jardiniers amateurs lancée par le MEEDTL en mai 2010 et renouvelée en 2011

Écophyto Pro

en Zones Non Agricoles

Espace Perso

[Accueil](#) [Bulletins de veille](#) [Actualités](#) [Agenda](#) [Acteurs](#) [Documents](#) [Références](#) [Glossaire](#)

écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Ecophyto 2018

Gestion

Conception

Démarches pionnières

Expositions et impacts

Réglementation

Epidémiosurveillance

Site édité par

Plante&Cité
 Ingénierie de la nature en ville
 Center for landscape and urban horticulture

5 Actualités

→ Rapport sur le bio contrôle pour la protection des cultures

19 avril 2011 (Ecophyto 2018)

Un rapport sur le bio contrôle pour la protection des cultures a fait l'objet d'une mission parlementaire auprès de Bruno Le Maire, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire confiée à Antoine Herth, député du Bas-Rhin. Ce rapport rendu public le 19 avril 2011 a donné lieu à 15 recommandations pour soutenir les technologies vertes.

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/le-bio-controle-pour-la-protection-et>
<http://agriculture.gouv.fr/bruno-le-maire-a-recu-le-rapport>

- [Feuille de route retenue par Bruno LE MAIRE sur la base des recommandations du rapport -PDF](#)
- [Synthèse du rapport d'Antoine Herth - PDF](#)

→ Guide des principaux organismes nuisibles visés par le dispositif des passeports Phytosanitaires Européens sur les productions ornementales

* (Epidémiosurveillance)

*

Ce guide, élaboré par le Ministère en charge de l'Agriculture, a fait l'objet d'un



Votre Recherche

Thèmes

- ☐ Ecophyto 2018
- ☐ Gestion - Analyse des risques et diagnostics
- ☐ Gestion - Leviers d'actions
- ☐ Epidémiosurveillance
- ☐ Démarches pionnières
- ☐ Conception

JARDINER AUTREMENT



LA CAMPAGNE ÉCOPHYTO et ses partenaires

Réduire de 50% l'usage des pesticides, si possible d'ici 2018

> En savoir plus

écophyto2018

Réduire l'utilisation des phytos dans l'agriculture :
moins, c'est mieux

LES PARTENAIRES

> Jardiniers de France



VOTRE AVIS

Pratiquez-vous la rotation des cultures?

- ☐ Oui, depuis plusieurs années
- ☐ Oui, depuis cette année
- ☐ Non, c'est trop compliqué

> Résultats



LE JARDINAGE RESPONSABLE

- Comprendre que le jardin est un écosystème global et négocier avec la nature
- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de tous les habitants du jardin.
- Prendre plaisir à jardiner, à embellir son environnement et à récolter des produits frais et sains

> Le bon sens c'est ici

L'ACTUALITÉ

- Apprendre à reconnaître et à éliminer l'ambrosie
- Concours Jardinot : valoriser le "savoir vert"
- Oïdium au potager : une alternative au soufre?

> Les nouvelles fraîches

RÉSULTATS DU CONCOURS

Des jardiniers passionnés et des gestes simples:

> à la rencontre des lauréats du concours Jardiner autrement 2011



RECHERCHE

> Valider la recherche

LA NEWSLETTER

> S'inscrire

PARTAGEONS NOS BONNES PRATIQUES

Actualités, initiatives, événements.

> C'est ici



FAIRE POUSSER DES PLANTES : dans mon jardin, sur mon balcon, ma terrasse, dans ma maison.

Prévenir

Mieux vaut prévenir que guérir

1

> Développer les conditions favorables

Diagnostiquer

Observer et reconnaître

2

> Savoir identifier les problèmes pour trouver les solutions

Guérir

Les pesticides c'est pas automatique

3

> Soigner les plantes



Site réalisé par la SNHF avec le soutien du ministère du Développement Durable et de l'ONEMA dans le cadre de la campagne Ecophyto 2018.

• Mentions légales • Plan de site • Contact • Accès pressé •

PLAN DU SITE



Axe 7 : Zones non agricoles

• **L'axe 7 en Ile de France :**

• **Juin 2011** : réflexion pour définir les axes de travail à développer, dans le prolongement des actions nationales et des travaux qui préexistaient (Phyt'eaux propres, actions des partenaires)

▪ **Objectifs** : viser le zéro pesticide à terme

▪ **Parmi les pistes évoquées :**

- **Collectivités** : sensibiliser les élus en rappelant les exigences réglementaires en matière d'utilisation de pesticides
- **SNCF-RFF** : Monter un groupe de travail
- **Jardiniers amateurs** : envisager une action spécifique auprès des jardineries.
- **Espaces verts privés** : renforcer la communication auprès des syndicats et des entreprises privées.
- **Territoires et sites à enjeux** : envisager de renforcer le dispositif réglementaire
- **État** : Faire appliquer par les services de l'Etat les principes d'Ecophyto - Etat exemplaire



Service eau et sous-sol

Avancement
captages Grenelle

● captage

1 2 3

- 1 = délimitation de l'AAC
- 2 = réalisation du diagnostic
- 3 = élaboration du programme d'actions

Etat d'avancement :

- réalisé
- ▒ en cours
- non réalisé

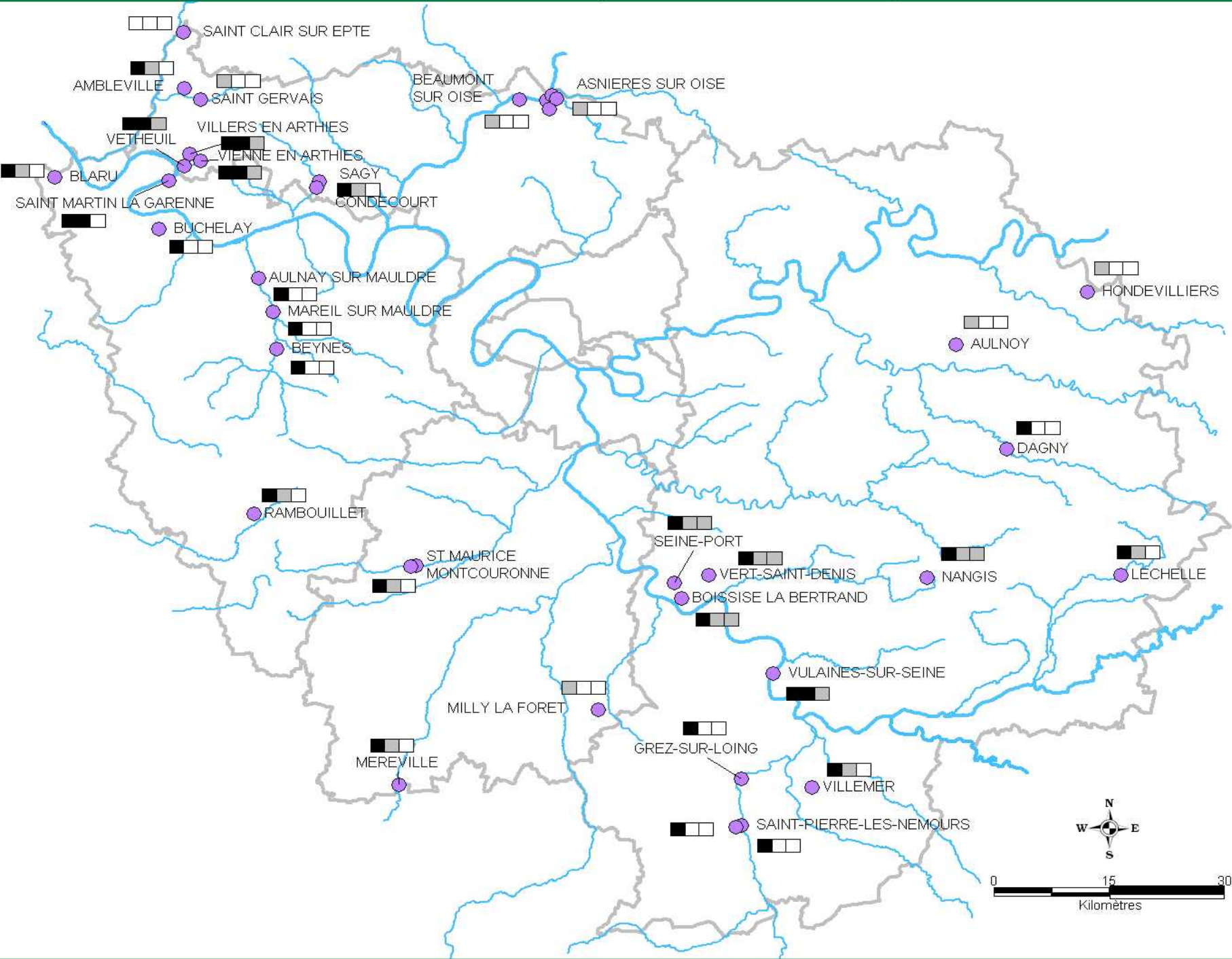
- petit cours d'eau
- grand cours d'eau
- ▭ limite départementale

Ce document est édité à titre informatif
il n'a pas de valeur juridique

Données : DDT 77, 78, 91, 95

© IGN-MEEDDAT-2008
BD CARTHAGE®

Réalisation : sept 2011 - CF



conclusion

Déjà 3 ans passés sur les 10 années du plan.

Les structures et les actions nationales sont globalement en place.

L'indicateur principal, le NODU, montre une première orientation à une faible baisse.

D'autres indicateurs, notamment sur le risque et l'impact, sont en cours de finalisation.

Mais la mise en œuvre réelle des actions et leurs effets dépendent beaucoup des motivations et des engagements des acteurs concernés.

Programmes d'action nitrates

Problématique :

- directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles
- mise en place des zones vulnérables : toute l'Ile de France (sauf PPC)
- élaboration de programmes d'action nitrate dans chaque département classé en zone vulnérable
- 2009 : élaboration des 4ème programmes nitrate, par arrêté préfectoral - programmes en cours

Parmi les mesures :

mise en place obligatoire de couverts végétaux à l'automne : de 75% en 2009 à 100% en 2012.

Evolution automne 2011 :

modification de la réglementation, à la demande de l'UE - mise en place d'un comité technique régional.

Exigence de formation (axe 4)

La formation et le conseil doivent être adaptés, selon les thèmes suivants :

- renforcer la qualification des professionnels utilisant des produits phytopharmaceutiques,
- adapter les diplômes et formations de la profession agricole,
- renforcer la participation des Établissements d'enseignement supérieur et du système national d'appui aux actions de formation des professionnels et des formateurs,
- professionnaliser les métiers de la distribution et du conseil phytosanitaire,
- mettre en place un système garantissant la disponibilité d'un conseil fiabilisé sur l'ensemble du territoire.

Les actions spécifiques agricoles

Axe 2 : A court terme

- identifier et diffuser les méthodes de production et de protection intégrées actuellement disponibles
- mettre en place une plate-forme d'expérimentation, de démonstration et de références sur les systèmes de culture « économes en pesticides » dédiée à l'accompagnement de leur adoption
- mobiliser les outils réglementaires et incitatifs pour la diffusion de la protection intégrée et de techniques plus économes en produits phytopharmaceutiques
- conduire des actions de développement territorialisées avec les organisations du développement agricole (chambres d'agriculture, instituts techniques)

Axe 3 : A plus long terme

- mobiliser les outils d'orientation de la recherche
- orienter la recherche agronomique vers une production intégrée afin d'atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation des pesticides
- identifier les leviers et les freins à la généralisation de la production intégrée
- développer la recherche sur le matériel agricole et les techniques d'application permettant une réduction de l'usage des pesticides et une amélioration de la sécurité du travailleur

Protection des aires d'alimentation de captage

Etat d'avancement des captages Grenelle
en Ile-de-France au 15 septembre 2011
(Source : DDT 77, 78, 91, 95)

Nbre de captages	Délimitation AAC	Diagnostic des pressions	Programme d'action
37	27 faites <i>(dont 4 AP)</i> 9 en cours	5 faits 14 en cours	8 en cours

Suivi de l'évolution (axe 1)

Indicateurs :

- NODU (nombre de doses unitaires) : représente la quantité de produits phytosanitaires utilisés sur une zone donnée (nationale ou régionale) - calculée à partir des déclarations de vente par les distributeurs
- IFT (indice de fréquence de traitements) : représente la quantité de produits phytosanitaires exprimée à l'hectare et en doses homologuées, sur une exploitation, ou une petite région
- Indices d'impact et de risque : en cours de mise en place

Evolution 2008-2009 :

- au niveau national, baisse du NODU de 3%
- au niveau régional, baisse de 1%

Les dispositifs de soutien aux exploitations agricoles

Réunion des animateurs de SAGE

DRIAAF Ile-de-France - 13 octobre 2011

1 - La conditionnalité des aides PAC

La conditionnalité des aides PAC

- ✓ Les actions du MAAPRAT sur les pratiques agricoles fondées sur des dispositifs de soutien financier dans le cadre de la PAC :
 - Soutien du 1er pilier : aides à la production puis au revenu, de l'ordre de 10 milliards d'euros au niveau France entière sur la période 2007-2013
 - Soutien du 2ème pilier : développement rural (depuis 1992), environ 1,5 milliards d'euros au niveau France entière sur la période 2007-2013, dont environ 500 millions pour les mesures agro-environnementales (MAE)
- ✓ Réforme fondamentale en 2005 :
 - Découplage des aides : soutien versé indépendamment de la production (droits à paiement unique)
 - Modulation : transfert financier du premier pilier vers le second pilier
 - Conditionnalité des aides

La conditionnalité des aides PAC

✓ 5 domaines d'exigences

- Environnement
- Bonnes pratiques agricoles et environnementales (BCAE)
- Santé - Production végétale
- Santé - Production animale
- Protection animale

✓ Conditionnant le versement de certaines aides :

- Aides directes (1er pilier)
- Aides « surfaces » du 2nd pilier : notamment ICHN et MAE

✓ Taux de réduction du montant des aides en fonction de la gravité, de l'étendue et de la persistance des non conformités

✓ Contrôle annuel de 1% des agriculteurs déposant une demande d'aide

La conditionnalité des aides PAC

Évolutions introduites par le bilan de santé de la PAC de 2010 :

- ✓ Modification de l'encadrement des BCAE en 2010
 - Un nouveau thème « protection et gestion de l'eau » avec deux normes obligatoires, dont l'exigence d'une bande tampon le long des cours d'eau à compter du 1er janvier 2010.
 - L'élargissement du thème « maintien des particularités topographiques » : haies, étangs, fossés, alignements d'arbres en groupe ou isolés, bordures de champs...
- ✓ En 2011 : 3 % de la SAU en particularités topographiques

2 - Les outils financiers

L'enjeu « qualité de l'eau » identifié comme prioritaire pour la mise en œuvre du 2ème pilier de la PAC en Ile-de-France

- ✓ La politique de développement rural (deuxième pilier de la PAC) est mise en œuvre au niveau régional au sein du document régional de développement rural (DRDR)
- ✓ Le DRDR Ile-de-France identifie 5 grandes priorités d'action, dont « améliorer la qualité de l'eau ». Cette priorité d'action est déclinée à travers les mesures suivantes :
 - mise en œuvre du Plan végétal pour l'environnement (**axe 1 du DRDR**),
 - Mise en œuvre des mesures agro-environnementales (**axe 2 du DRDR**)
 - Soutien à l'animation sur les territoires d'action visant à renforcer l'efficacité des MAE (**axe 3 du DRDR**)
- ✓ Les financeurs des ces trois types de mesures sont :
 - Le FEADER,
 - Le ministère de l'agriculture,
 - Le Conseil régional,
 - Les Conseils généraux,
 - L'Agence de l'eau Seine-Normandie

Les outils financiers du DRDR pour améliorer la qualité de l'eau en Ile-de-France

Les outils incitatifs en faveur de la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole en Île-de-France :

- 2.1- Le plan végétal pour l'environnement (PVE-216)
- 2.2- Les mesures agro-environnementales (MAE)

2.1 - Le Plan végétal pour l'environnement (mesures 121B-216)

- ✓ Aide aux investissements spécifiques permettant de mieux répondre aux exigences environnementales
- ✓ Principales caractéristiques des aides du PVE :
 - Ciblage sur des enjeux prioritaires : directive cadre sur l'eau notamment
 - Réduction des risques de pollutions par les produits phytosanitaires
 - Cadrage national a minima (exigences communautaires) pour éviter la complexité des procédures et s'assurer de l'efficacité environnementale des investissements aidés
 - Déclinaison régionale des priorités et investissements éligibles à partir du cadrage national
 - Aides au bénéfice des exploitations individuelles ou des CUMA (mutualisation des investissements)
 - Aides en cofinancement : FEADER (fond européen agricole pour le développement rural) et aides nationales (ministère, collectivités, agence de l'eau)
- ✓ Exemple de projets financés : équipements spécifiques permettant de réduire l'application de produits phytosanitaires (désherbage mécanique, etc.)

2.1 Le Plan végétal pour l'environnement (121B-216)

- ✓ Le plan végétal pour l'environnement est constitué de deux dispositifs :
 - La mesure 121 B du document régional de développement rural (DRDR) Île-de-France : aide aux investissements productifs
 - ➔ Exemple : matériel de désherbage mécanique
 - La mesure 216 du DRDR Île-de-France : aides aux investissements non productifs
 - ➔ Exemples : cuve de récupération d'eau de pluie ; restauration de zones humides
- ✓ Six enjeux sont identifiés au niveau régional, et guident la mise en œuvre du PVE :
 - la lutte contre l'érosion ;
 - la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires ;
 - la réduction de la pollution des eaux par les fertilisants ;
 - la réduction de la pression des prélèvements existants sur la ressource en eau ;
 - le maintien de la biodiversité ;
 - l'accompagnement des investissements liés aux économies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005.

2.1 Le Plan végétal pour l'environnement (121B-216)

- ✓ Bilan des engagements juridiques sur le PVE depuis le début de la programmation en 2007 :
 - Crédits MAAPRAT : 488 738 € → 177 dossiers
 - Crédits CRIF : 386 831 € → 58 dossiers
 - Crédits CG 77 : 253 799 € → 69 dossiers
 - Crédits CG 78 : 6 585 € → 4 dossiers
 - Crédits AESN : 44 931 € → 18 dossiers
 - FEADER : 581 240 € → 265 dossiers

- ✓ Total : 1 761 585 € → 289 dossiers

2.2 Les mesures agro-environnementales

Principes généraux :

- Soutien aux pratiques agricoles favorables à la protection de l'environnement (article 39 du règlement de développement rural 2007-2013)
- Allant au-delà de la réglementation (notamment des bonnes conditions agro-environnementales)
- Engagement volontaire de l'agriculteur à respecter un cahier des charges pendant 5 ans
- Montant de l'aide calculé en fonction des surcoûts et manques à gagner engendrés par les changements de pratiques

2.2 Les mesures agro-environnementales

- ✓ Les principaux dispositifs retenus en Ile-de-France au sein des MAE sont :
 - La prime herbagère agro-environnementale (PHAE) : dispositif national qui concerne uniquement les Yvelines
 - 4 dispositifs d'application régionalisée basés sur un cahier des charges national :
 - Conversion à l'agriculture biologique : intégré au 1er pilier de la PAC depuis 2010
 - Maintien à l'agriculture biologique : intégré au 1er pilier de la PAC à partir de 2011
 - Protection des races menacées
 - Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles
 - 1 dispositif territorialisé, les « MAE territorialisées », à construire au niveau régional sur des territoires ciblés, dont les zones à enjeu eau

2.2 Les mesures agro-environnementales

Les MAE territorialisées :

- ✓ **Dispositif visant des territoires à enjeux ciblés :**
 - Au sein des zones d'action prioritaires (ZAP) retenues au niveau régional pour l'intervention du FEADER et des crédits MAAPRAT
 - Natura 2000
 - Directive cadre sur l'eau (DCE)
 - Autres enjeux : biodiversité hors Natura 2000, sol, paysage, etc.
 - Hors ZAP, avec un financement de collectivités uniquement (pas de cofinancement FEADER ou de crédits du MAAPRAT)
- ✓ **Le montant de la mesure doit respecter le plafond communautaire fixé par type de couvert :**
 - 600 €/ha sur cultures annuelles
 - 900 €/ha sur cultures spécialisées
 - 450 €/ha pour les autres utilisations (dont les surfaces en herbe)

2.2 Les mesures agro-environnementales

Les MAE territorialisées dans les zones d'action prioritaire à enjeu eau

- ✓ Les MAE-T « enjeu eau » actuellement mises en place sont les suivantes :
 - 5 territoires en Seine-et-Marne :
 - le bassin versant de l'Ancoeur,
 - le bassin versant de la Voulzie,
 - le bassin versant du Petit Morin,
 - le bassin versant de l'Yerres,
 - le bassin versant du Gâtinais
 - + Un territoire régional, avec une seule mesure à contractualiser « absence de traitements phytosanitaires »
 - > Financeurs : FEADER, Conseil régional, Conseil général 77, Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ Animation : chambre d'agriculture 77, Eau de Paris, AquiBrie
- ✓ Montants mobilisés : 3.2 M euros de crédits du MAAPRAT depuis le début de la programmation, 1.9 M euros FEADER, 3.6 M euros AESN, 1.9 M euros CRIF, 690 000 € CG7

Les MAE territorialisées d'Île-de-France

